

Evaluation de la vidéosurveillance dans 3 sites expérimentaux grenoblois



Rapport final

Septembre 2013



Sommaire

1	PRESENTATION DU DISPOSITIF EXPERIMENTAL DE VIDEOSURVEILLANCE	5
1.1	CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'EXPERIMENTATION DE LA VIDEOSURVEILLANCE A GRENOBLE ..	5
1.2	PRESENTATION DU DISPOSITIF DE VIDEOSURVEILLANCE DEFINI PAR LA MUNICIPALITE GRENOBLOISE	7
1.3	OBJECTIFS ET LOGIQUE D'ACTION DE LA VIDEOSURVEILLANCE	8
2	DEMARCHE D'EVALUATION	11
2.1	OBJECTIFS	11
2.2	QUESTIONS EVALUATIVES	11
2.1	PROTOCOLE D'EVALUATION DES ZONES TESTS ET TEMOINS	13
2.2	OUTILS MOBILISES	14
3	PRESENTATION DES COUPLES DE SITES RETENUS POUR L'EXPERIMENTATION .	16
3.1	VILLAGE OLYMPIQUE – ALENTOURS DU PARC OUAGADOUGOU	16
3.2	LEO LAGRANGE / SQUARE LAFLEUR – PARC SOULAGE	22
3.3	JARDIN DE VILLE – RUES PIETONNES DU CENTRE-VILLE	27
4	RESULTATS D'EVALUATION PAR QUARTIER	33
4.1	METHODE DE CONSTRUCTION DES SYNTHESSES PAR QUARTIER	33
4.2	EVALUATION DU QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE ET QUARTIER TEMOIN	37
4.3	EVALUATION DU QUARTIER LEO LAGRANGE / SQUARE LAFLEUR ET QUARTIER TEMOIN	44
4.4	EVALUATION DU QUARTIER JARDIN DE VILLE ET QUARTIER TEMOIN	51
5	REPNSES AUX QUESTIONS D'EVALUATION	60
5.1	QUESTION 1 : EN QUOI L'USAGE DE LA VIDEOSURVEILLANCE CONTRIBUE-T-IL A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SECURITE/TRANQUILLITE PUBLIQUE ?	60
5.2	QUESTION 2 : DANS QUELLE MESURE LA MISE EN ŒUVRE DE LA VIDEOSURVEILLANCE A-T-ELLE CONTRIBUE A REDUIRE LES DIFFICULTES RENCONTREES DANS CHACUNE DES ZONES EXPERIMENTALES ?	65
5.3	QUESTION 3 : LA MISE EN ŒUVRE DE LA VIDEOSURVEILLANCE EST-ELLE EFFICIENTE ?	70
5.4	QUESTION 4 : EN QUOI LA MISE EN PLACE DE LA VIDEOSURVEILLANCE A BIEN REPONDU A UNE DEMANDE SOCIALE ?	71
5.5	QUESTION 5 : QUELS SONT LES IMPACTS DE LA VIDEOSURVEILLANCE SUR LA VIE DES HABITANTS ?	76

6	CONCLUSIONS D'ENSEMBLE ET RECOMMANDATIONS.....	78
6.1	CONCLUSIONS D'ENSEMBLE.....	78
6.2	RECOMMANDATIONS.....	82

1 Présentation du dispositif expérimental de vidéosurveillance

1.1 Contexte de mise en œuvre de l'expérimentation de la vidéosurveillance à Grenoble

1.1.1 Contexte national

Les quinze dernières années ont vu le développement croissant de la vidéosurveillance dans nombre de communes françaises. Cette évolution rapide est étroitement liée à la montée en puissance de ce dispositif dans plusieurs pays occidentaux et ce, bien avant la France. En Angleterre par exemple, des estimations font état aujourd'hui de 4,2 millions de caméras à usage public - soit 20% du parc mondial - lorsqu'en France on n'en dénombrait « que » 340 000 à la fin de l'année 2007 (dans les gares, les aéroports, les transports en commun, les lycées, etc.).

Cette tendance globale est largement encouragée par une politique volontariste de l'Etat en faveur du déploiement de la vidéosurveillance sur la voie publique. En 2009, le président de la République a déclaré poursuivre l'objectif d'un triplement du nombre de caméras de vidéosurveillance sur la voie publique. Il s'agissait ainsi de passer de 20 000 caméras en 2008 à 60 000 en 2012.

Aucun recensement exact du nombre de caméras sur la voie publique n'existe aujourd'hui. La direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) en inventoriait 33 000 fin 2009 (sur la base des arrêtés préfectoraux) alors que la Cour des comptes chiffrait son estimation à environ 10 000 pour la fin de l'année 2010¹.

Pour convaincre les maires d'équiper leurs communes, diverses mesures incitatives ont été prises. Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) prévoyait notamment des aides aux collectivités locales souhaitant acquérir des caméras pour lutter contre l'insécurité (30% du budget total alloué à cet effet en 2007 et 2008). Un appui financier était également proposé afin de connecter les centres de supervision urbaine, recueillant les images obtenues (souvent gérés par des agents municipaux) aux services de police nationale. Au total, le taux de subvention variait de 20% à 50% du coût des études préalables et des investissements nécessaires à la mise en fonction d'un dispositif de vidéosurveillance.

Cette politique incitative a indiscutablement joué un effet levier même si l'objectif de 60 000 caméras sur la voie publique semble encore très loin d'être atteint. En 2005, on dénombrait 850 communes à avoir opté pour la vidéosurveillance. Elles étaient 1500 dans ce cas-là trois ans plus tard.

¹ Voir la Cour des Comptes, *L'organisation et la gestion des forces de sécurité publique*, Rapport public thématique, 7 juillet 2011.

Le contexte international et les politiques incitatives nationales ont donné une légitimité politique à la vidéosurveillance. Il semble, par ailleurs, que cette technologie ait aussi acquis une certaine légitimité sociale comme en témoigne l'enquête IPSOS, réalisée en 2008, indiquant que 71% des personnes interrogées étaient favorables à la présence de vidéosurveillance dans les lieux publics. En revanche, la question de la légitimité technique du dispositif (son efficacité) apparaît encore controversée.

1.1.2 Contexte local : l'articulation de la vidéosurveillance avec la politique de sécurité et tranquillité publique menée par la ville de Grenoble

Lors du lancement de l'expérimentation, en 2011, la politique de sécurité et de tranquillité publique conduite par la ville de Grenoble se structurait en 4 axes complémentaires dont le fil conducteur était la « présence humaine ».

Les 4 axes de cette politique adoptée par les élus de la municipalité étaient les suivants :

- **Conforter les acteurs de la prévention** : politique jeunesse, aide aux victimes, régulation dans les quartiers avec les correspondants de nuit, charte de la vie nocturne, populations en errance, etc.
- **Renforcer la Police municipale** par une augmentation des effectifs de 20 postes. Ces moyens supplémentaires devaient permettre de renforcer la présence et la visibilité de la Police municipale dans tous les quartiers de la ville et sur des amplitudes horaires plus larges, le rôle majeur des policiers municipaux étant la dissuasion sur le terrain. Par ailleurs, une unité de soirée a été créée dans le centre-ville, comptant 16 agents en 2011. Au total, la Police municipale grenobloise totalisait 113 agents dont 90 policiers municipaux titulaires permanents. Un effort important de formation des agents a également été fourni. Enfin, l'accroissement des effectifs s'est également accompagné d'un travail de réorganisation des activités de la police municipale, structurée notamment par un découpage de la ville en deux grandes zones (Nord / Sud).
- **Développer la prévention situationnelle et expérimenter la vidéosurveillance** : il s'agissait de mener une étude préalable de sécurité sur tous les nouveaux projets d'aménagement et de mettre en place des caméras dans certains espaces publics connaissant des problèmes de tranquillité publique. Au total, 18 caméras ont été expérimentées, s'ajoutant aux 20 déjà existantes, essentiellement affectées à des problématiques de gestion du trafic routier. En 2013, on dénombre 49 caméras au total sur le territoire municipal.
- **Améliorer la coordination des partenaires et favoriser la concertation avec les habitants**. La ville de Grenoble organise des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance par secteur (CLSPD) et par thématique afin

d'améliorer la mobilisation et la coordination de tous les partenaires intervenant dans le domaine de la tranquillité publique. Les CLSPD des six secteurs se réunissent environ tous les mois. Les CLSPD thématiques (vie nocturne, errance, etc.) se réunissent de manière moins régulière.

C'est dans le cadre global de cette politique que la municipalité grenobloise a décidé d'expérimenter la vidéosurveillance afin de compléter la gamme de ses outils. Par conséquent, la vidéosurveillance n'a pas été pensée pour constituer une politique en elle-même, mais comme un outil supplémentaire au service de la politique de tranquillité et de sécurité de la Ville. Elle a été principalement conçue comme un outil d'aide à la décision et à l'action des effectifs municipaux (déploiement de la police sur le terrain notamment). Lors de son lancement, elle était également perçue par la municipalité comme un outil de professionnalisation des équipes de police. Elle répondait, enfin, à une pétition régulière de la part des habitants des quartiers expérimentaux en faveur d'un renforcement des moyens de dissuasion pour améliorer leur cadre de vie (nuisances sonores, trafic, insécurité, etc.).

1.2 Présentation du dispositif de vidéosurveillance défini par la municipalité grenobloise

La Ville de Grenoble a décidé d'expérimenter la vidéosurveillance sur trois secteurs confrontés à des problématiques différentes et spécifiques :

- Le site Léo Lagrange, sur le quartier de la Capuche, disposant de 3 caméras de vidéosurveillance ;
- La zone du Centre-ville - Jardin de ville, sur laquelle ont été implantées 6 nouvelles caméras ;
- La zone du Village olympique, sur laquelle 9 caméras sont en expérimentation.

Les caméras sont connectées à un centre opérationnel et de supervision (COCS). Les images issues de la vidéosurveillance sont exploitées en direct pendant les horaires de la Police Municipale, c'est-à-dire de 7h45 à minuit en hiver et de 7h30 à 2h00 du matin en été. Au-delà de ces horaires, les images sont transférées vers la Police Nationale.

La Ville de Grenoble n'a pas souhaité créer un centre de supervision urbaine exclusivement dédié au visionnage et à l'exploitation de la vidéosurveillance. En effet, le centre opérationnel et de supervision gère à la fois la radio et la vidéo. L'idée est d'assurer une meilleure connexion de ces deux outils et de faciliter le passage de l'un à l'autre pour mieux appuyer le déploiement des effectifs de police sur le terrain.

Trois postes supplémentaires ont été créés pour assurer la gestion de ces deux outils (en plus des cinq déjà existants qui intervenaient, jusque-là, exclusivement sur l'outil radio).

Le projet vidéosurveillance, dans sa globalité, s'élève à 715 000 € TTC d'investissement, financés sur 2 budgets annuels. Ce budget comprend l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la construction et l'équipement de la salle de visionnage, l'informatique, les travaux de génie civil, etc. La Ville a touché des financements de l'État à hauteur de 265 000 €, ce qui réduit le coût de la mise en place du dispositif pour la collectivité à 450 000 € TTC. Des données plus précises concernant le budget de fonctionnement devront être apportées ultérieurement, étant donné la mise en fonctionnement très récente du dispositif et dans la mesure où le marché passé avec l'installateur inclut une année de maintenance.

1.3 Objectifs et logique d'action de la vidéosurveillance

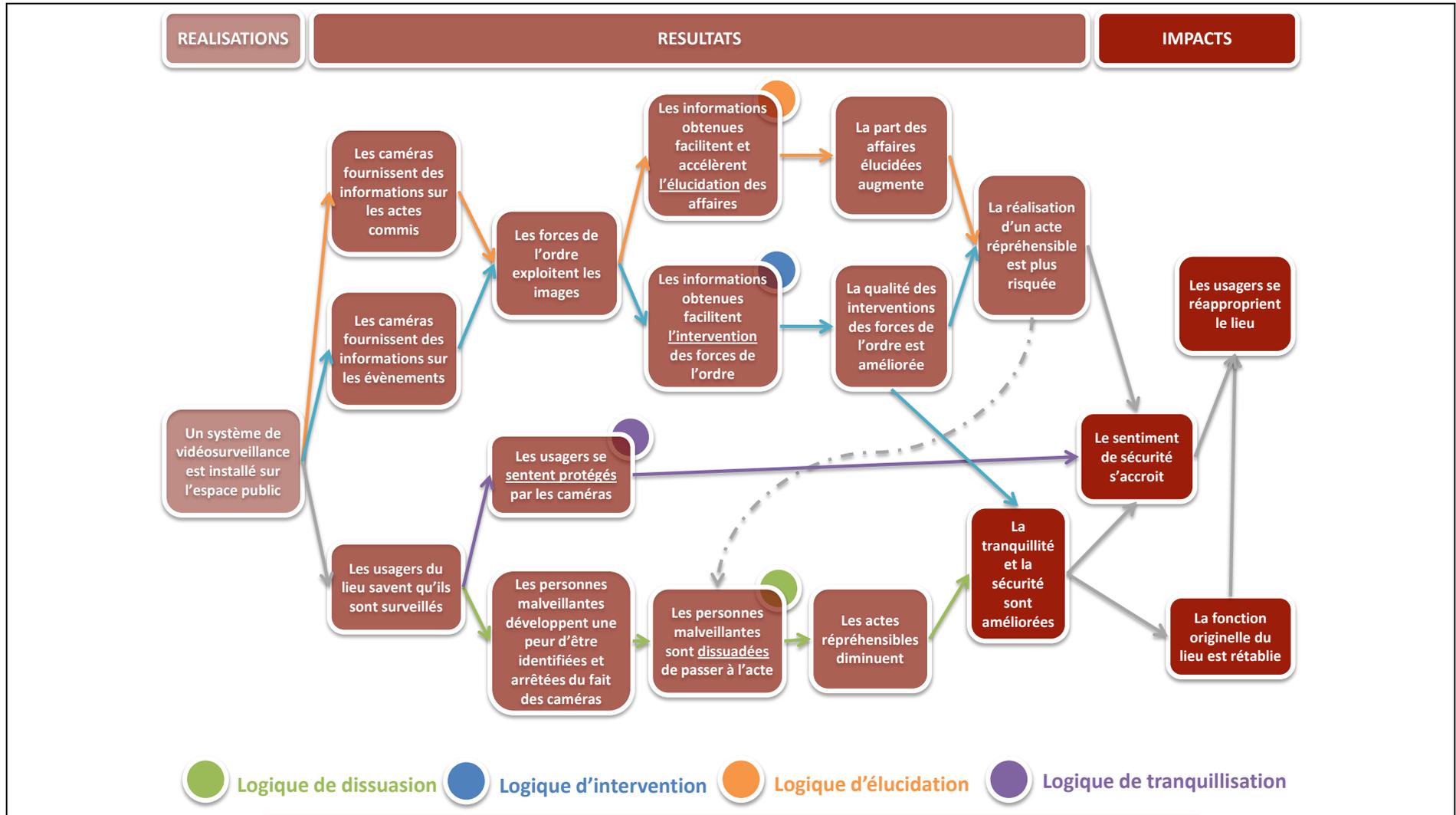
1.3.1 Théorie d'action générale de la vidéosurveillance

L'analyse de la littérature sur la vidéosurveillance permet d'établir une théorie d'action générale de la vidéosurveillance qui se structure autour de 4 grandes fonctions ou logiques.

Le schéma ci-dessous met en évidence cette théorie d'action en présentant les relations de causes à effets qui peuvent être attendues de l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance.

La description des problématiques propres à chacun de ces sites et l'analyse des logiques d'action mises en œuvre en conséquence montrent une utilisation différenciée de l'outil de vidéosurveillance. Les deux tableaux suivants synthétisent les caractéristiques de chacun des trois sites.

Diagramme logique d'impacts de la vidéosurveillance



De manière générale, la vidéosurveillance remplit quatre fonctions distinctes :

- *Une fonction de dissuasion*, tout d'abord, consistant à diminuer la délinquance et les actes d'incivilité ; les délinquants potentiels renonceraient à leurs actes malveillants face à la menace d'être surpris et identifiés par les caméras de vidéosurveillance ; il est à noter, d'ailleurs, que l'on parle de plus en plus de « vidéoprotection »² et non plus de vidéosurveillance, ce qui tend à démontrer, à travers cette évolution sémantique, qu'une telle technologie est perçue comme favorisant la protection des lieux, des biens et des personnes ;
- *Une fonction d'aide à l'élucidation* des affaires en apportant des preuves lors des enquêtes judiciaires et en démasquant les auteurs d'actes répréhensibles ; cet effet suppose, en outre, une coordination efficace entre les équipes recueillant les images et les services de police nationale conduisant les enquêtes ;
- *Une fonction d'aide à l'organisation, au déploiement et à la coordination des effectifs policiers* ; la vidéosurveillance permettrait aux forces de police de pouvoir être réactives à un événement en l'observant en continu et de mobiliser, en fonction des besoins, des effectifs appropriés ; par ailleurs, la vidéosurveillance renforcerait les liens de coopération et de coordination entre polices municipale et nationale ;
- *Une fonction, enfin, d'apaisement ou de tranquillisation* qui joue sur le sentiment général d'insécurité ressenti par les habitants. De ce point de vue en effet, la vidéosurveillance rassurerait la population, voire faciliterait la réappropriation de certains lieux jusque-là évités pour leur dangerosité.

A partir de cette théorie générale, il est possible de mettre en évidence les logiques d'action plus spécifiques recherchées dans chacun des trois sites expérimentaux grenoblois.

² Inspection générale de l'administration, de la gendarmerie et de la police nationale, *Rapport sur l'efficacité de la vidéoprotection*, Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales, 2009.

2 Démarche d'évaluation

2.1 Objectifs

Conformément au cahier des charges, l'évaluation du dispositif expérimental de vidéosurveillance devait permettre de formuler un jugement sur différents registres liés à l'expérimentation de cette technologie sur trois sites tests. Ces registres peuvent être classés en deux catégories :

- les registres liés au dispositif technique de vidéosurveillance, à son fonctionnement, à ses résultats ; il s'agissait notamment de s'interroger sur l'efficacité, l'efficience et la cohérence de cette solution compte tenu des problèmes de sécurité et de tranquillité recensés sur les 3 sites expérimentaux ;
- les registres liés à la perception et à la représentation collective du dispositif de vidéosurveillance au sein de la population ; cette interrogation portait davantage sur la pertinence et l'utilité sociale du dispositif expérimenté.

2.2 Questions évaluatives

Ces différents registres sont repris dans 5 questions évaluatives suivantes :

2.2.1 Question 1 : En quoi l'usage de la vidéosurveillance contribue-t-il à la mise en œuvre de la politique de sécurité/tranquillité publique ?

La vidéo²surveillance ne résume pas à elle seule la politique de sécurité et de tranquillité publique conduite par la municipalité grenobloise. Elle est davantage conçue comme une ressource supplémentaire dans la panoplie des outils dont disposent les forces de l'ordre pour assurer leur mission. Cette première question vise donc à mieux qualifier l'usage de la vidéosurveillance et à déterminer si ce dispositif est bel et bien utilisé comme un instrument efficace pour améliorer l'intervention des polices municipale et nationale. Cette première question doit également permettre de déterminer si la vidéosurveillance fait évoluer la pratique des agents et si elle concourt à leur professionnalisation.

Cette question se décline dans les sous-questions suivantes : Les images de la vidéosurveillance sont-elles correctement exploitées par les forces de police et utilisées pour améliorer l'élucidation des délits recensés ? Les images de la vidéosurveillance permettent-elles d'optimiser et de bien calibrer l'intervention des forces de l'ordre ? La vidéosurveillance améliore-t-elle les relations de partenariats entre les différents acteurs locaux qui interviennent dans la prévention et la sécurisation des trois sites expérimentaux ?

2.2.2 Question 2 : Dans quelle mesure la mise en œuvre de la vidéosurveillance a-t-elle contribué à réduire les difficultés rencontrées dans chacune des zones expérimentales ?

Cette question traite de l'efficacité directe du dispositif de vidéosurveillance sur les 3 sites où cette technologie est expérimentée. La réduction des « difficultés rencontrées » renvoie aux problématiques propres à chaque site (cf. le point 1.2.2 Les logiques d'action des 3 sites expérimentaux, à partir de la page 13).

Cette question suppose une analyse comparative des sites où la vidéosurveillance est testée et des sites où aucune caméra n'a été installée. Cette mise en comparaison de sites aux caractéristiques et problématiques proches est essentielle pour déterminer si une éventuelle diminution de l'insécurité peut être imputée à la vidéosurveillance ou si elle n'est pas due à des effets concurrents.

Enfin, cette question de l'efficacité doit être appréhendée sur le temps long afin de mesurer les effets durables de la vidéosurveillance.

Cette question se décline dans les sous-questions suivantes : Les faits visés diminuent-ils avec l'installation de la vidéosurveillance ? N'y-a-t-il pas un déplacement de la délinquance du fait de la vidéosurveillance ? Les résultats obtenus sont-ils temporaires ou durables ? Ces résultats sur le terrain induisent-ils une baisse du sentiment d'insécurité ?

2.2.3 Question 3 : La mise en œuvre de la vidéosurveillance est-elle efficiente ?

Au regard des informations disponibles, cette question ne peut être traitée de manière rigoureuse.

2.2.4 Question 4 : En quoi la mise en place de la vidéosurveillance a bien répondu à une demande sociale ?

Cette question traite des premiers impacts de la vidéosurveillance sur le quotidien des habitants des trois sites expérimentaux. Il s'agit de mesurer si cet outil répond à la demande des riverains d'un retour au calme dans leur quartier. Cette question porte donc d'abord sur les perceptions que pourront exprimer les habitants concernés sur le choix de cet outil.

La question 4 se déclinera en quatre sous-questions : Comment les habitants perçoivent-ils cet outil ? Les habitants sont-ils satisfaits du choix de cet outil par

la municipalité ? Acceptent-ils ce dispositif dans leur cadre de vie quotidien ? Pensent-ils que la vidéosurveillance améliore le sentiment de sécurité et de tranquillité sur les trois sites ?

2.2.5 Question 5 : Quels sont les impacts de la vidéosurveillance sur la vie des habitants ?

Cette question traite des impacts à moyen et à long terme de la vidéosurveillance sur le quotidien des habitants. Il s'agira, en effet, de porter un jugement sur la contribution de cet outil à des sujets tels que l'amélioration du cadre de vie, les usages des espaces vidéosurveillés, l'appropriation des quartiers par les publics, qui jusque-là, manifestaient un sentiment d'insécurité, etc.

Ces impacts portent essentiellement sur les pratiques sociales et les représentations collectives des Grenoblois vis-à-vis de ces sites. Ce sont donc des dimensions qui s'analysent sur le temps long. Ici aussi, une mise en comparaison des trois quartiers expérimentaux avec les zones témoins sera nécessaire afin de pouvoir définir rigoureusement l'effet propre de la vidéosurveillance sur ces différentes thématiques.

Cette question sera déclinée au travers des sous-questions suivantes : Les habitants réinvestissent-ils leurs quartiers ? Observe-t-on des changements de pratiques sur les quartiers vidéosurveillés ? Les habitants pensent-ils que la vidéosurveillance améliore le sentiment de sécurité et de tranquillité sur les trois sites ? L'évolution du climat social des quartiers vidéosurveillés est-elle jugée meilleure que dans les sites témoins ?

2.1 Protocole d'évaluation des zones tests et témoins

Depuis 2011, la vidéosurveillance a été expérimentée sur trois sites tests. Pour mener l'évaluation, ceux-ci ont été appariés à trois sites témoins, aux caractéristiques physiques et sociales proches, et présentant des problématiques de sécurité ou de tranquillité relativement similaires. Le protocole méthodologique retenu pour cette évaluation a consisté à observer l'évolution de la délinquance en parallèle sur chaque site test, où la vidéosurveillance est expérimentée, et sur chaque site témoin apparié, où aucune caméra n'est installée. L'objectif poursuivi était de pouvoir isoler le paramètre « vidéosurveillance » dans les évolutions constatées et vérifier, ainsi, son influence réelle sur les questions de sécurité et de tranquillité publique.

Bien évidemment, la comparabilité des sites tests et des sites témoins ne peut être assurée à 100 % : les sites appariés présentaient des différences au départ et ont présenté des évolutions hors vidéosurveillance (aménagement urbain, autres actions de la Police...) qui, même si elles restent limitées, étaient susceptibles d'interférer dans l'analyse de l'efficacité de la vidéosurveillance. Ces différences sont présentées et explicitées dans les parties d'analyse correspondantes.

L'objectif de ce protocole d'évaluation n'était donc pas de chercher à comparer des sites « jumeaux » mais de parvenir à repérer, au fil des observations, les paramètres-clés pouvant expliquer les différences dans le niveau de délinquance constaté sur les sites tests et témoins.

2.2 Outils mobilisés

La méthodologie proposée s'appuie sur la complémentarité d'outils combinant qualitatif et quantitatif, apportant un faisceau d'informations complémentaires. C'est ce croisement des sources qui permettra d'apporter des éléments de réponse aux questions évaluatives.

L'évaluation a mobilisé les outils présentés ci-dessous.

- **Une étude de fonctionnement du dispositif de vidéosurveillance** (*Cf. résultats complets dans le document joint « Rapport technique 1 »*)

L'étude de fonctionnement a été réalisée sur la base de visites de sites effectués sur les différentes zones tests ainsi que d'entretiens et d'observations. Sur sites, elle visait à observer et analyser : la configuration des lieux et le mobilier urbain, la prise en compte de la végétation dans le placement des caméras, le positionnement des caméras et le support employé, le repérage des panneaux d'information à visée dissuasive. Les entretiens et les observations au COCS avaient pour objectifs de recueillir les retours d'expérience des équipes de terrain et d'évaluer le fonctionnement humain et technique de la vidéosurveillance : organisation fonctionnelle du COCS, prise en compte des procédures et des fiches de poste, connaissance du dispositif et investissement par le service dans le projet, équipements mis à la disposition des agents, maintenance du dispositif, analyse du maillage des périmètres équipés, retours d'expérience des unités de terrain, plus-value du dispositif dans les relations partenariales, apports du système dans les interventions quotidiennes.

- **Une analyse des données d'activité des forces de l'ordre, pour la Police Nationale et la Police Municipale** (*Cf. résultats complets dans le document joint « Rapport technique 1 »*)

L'étude statistique des données de la Police Nationale et de la Police Municipale porte sur un comparatif entre zone test et zone témoin.

- **Des observations in situ réalisées mensuellement dans les 3 sites tests et les 3 sites témoins** (*Cf. comptes rendus complets dans le document joint « Rapport technique 2 »*)

L'objectif des visites était de bénéficier d'un retour concret du terrain et d'un suivi des contextes des sites tests, de permettre une comparaison des sites tests et des sites témoins qui leur correspondent, de tracer une évolution dans le temps des situations sur chacun des sites observés et enfin de pointer des difficultés éventuelles à prendre en compte dans l'interprétation des résultats.

Les visites se sont déroulées sous la forme de 14 vacations à fréquence mensuelle, réalisées par un même observateur. A chaque vacation, deux visites de 10 à 30 minutes sur chacun des 6 sites étaient effectuées (une un après-midi de semaine et une un après-midi de weekend) ainsi qu'une observation depuis le COCS des sites tests, pendant une heure en soirée.

- **Deux enquêtes téléphoniques auprès de la population des zones tests et des zones témoins** (Cf. résultats complets dans le document joint « Rapport technique 2 »)

Les enquêtes par questionnaire visaient à comparer sur les zones tests et témoins, concernant le niveau de connaissance du dispositif de vidéosurveillance, l'appréhension de l'image des répondants sur la vidéosurveillance et enfin les différents éléments sur lesquels se cristallise le sentiment d'insécurité et l'évolution de ce dernier.

Les enquêtes ont été administrées par téléphone en juillet 2012 et juin 2013 auprès d'un échantillon représentatif de 400 grenoblois résidant dans les 6 secteurs suivis, afin de pouvoir comparer les zones tests et témoins.

- **La mise en place d'un panel de citoyens** (Cf. comptes rendus complets dans le document joint « Rapport technique 2 »)

La réunion à quatre reprises d'un panel de grenoblois devait permettre d'intégrer des citoyens dans la conduite de l'évaluation et d'enrichir par leur vision tant les différentes phases de l'évaluation que les outils, le questionnement (notamment pour l'enquête) et l'analyse des différents éléments.

Dix-neuf citoyens « profanes » avec des profils diversifiés (âge, catégorie socio-professionnelle, ancienneté sur le territoire...) résidant dans les différents sites tests et témoins ou à proximité ont été recrutés. Ils se sont réunis à trois reprises tout au long de l'évaluation.

3 Présentation des couples de sites retenus pour l'expérimentation

3.1 Village Olympique – Alentours du Parc Ouagadougou

Site test 1 : Village olympique



Site test 1 : Village olympique	
	 
Problématiques rencontrées sur le site	<p>Le site du Village olympique est marqué par plusieurs problématiques distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ dégradations récurrentes des équipements publics du quartier (théâtre, centre social, centre de loisirs, etc.), ▪ nombreux incendies de véhicules, notamment sur le parking du maquis de l'Oisans, ▪ nuisances sonores liées, notamment, aux rodéos de véhicules dans la zone piétonne, à l'accaparement d'espaces par des groupes, etc., ▪ fragilisation du tissu de petits commerces de proximité (vols, agressions, incivilités, etc.), ▪ petits trafics de stupéfiants, ▪ excès de vitesse, rodéos.
Localisation des problèmes	<p>Le site du village olympique est construit sur une dalle et dispose de nombreux recoins où des groupes peuvent se retrouver sans être dérangés.</p> <p>Parmi les zones où sont recensés les principaux problèmes, on notera :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les bâtiments publics (centre social, piscine, centre de loisirs, la maison de l'enfance et la MJC notamment), ▪ le parking du maquis de l'Oisans où l'on recense de nombreux incendies de véhicules (environ 3-4 par mois), ▪ la place Lionel Terray où se constituent des regroupements de jeunes.
Périodes sensibles	<p>Les faits correspondants aux problématiques identifiées ont généralement lieu le soir et la nuit. En journée, le site est fréquenté et reste vivant grâce aux petits commerces qui se maintiennent.</p>

Publics concernés	Les publics concernés sont principalement des jeunes du quartier ou des quartiers alentours sans que leur nombre approximatif ait pu être défini.
Conflits de public / d'usage	<p>Deux types de conflits de publics / d'usage peuvent être signalés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certains riverains, habitant le quartier depuis longtemps, sont importunés par les regroupements agressifs et les incivilités dont ils sont victimes (nuisances sonores, tags, etc.). Une union de quartier est notamment très active sur le sujet de la vidéosurveillance et a réclamé l'installation de ce type de technologie ; ▪ Certains commerçants ou employés des services publics présents sur le site ne se sentent pas sécurisés et réclament une intervention municipale plus forte.
Actions engagées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'actions mis en place en 2004 contre la violence et les actes de délinquance dans le quartier Villeneuve-Village Olympique de Grenoble ; ▪ Équipe dédiée de la Police municipale en 2005 puis mise en place d'une unité territoriale de quartier en 2009 ; ▪ Actions socioéducatives sur le quartier (réussite éducative, soutien à la parentalité, etc.) ; ▪ Aménagement et sécurisation des espaces publics (éclairage, etc.).
Objectifs spécifiques de la vidéosurveillance	<p>Au regard de ces problématiques, les objectifs visés à travers la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ protection des bâtiments publics ; ▪ protection des zones de stationnement - prévention des incendies de véhicules ; ▪ dissuasion des agressions ; ▪ maintien du tissu de petits commerces de proximité ; ▪ tranquillisation des habitants ;

Les logiques d'action dominantes sur le site du Village olympique sont la logique de dissuasion d'une part et la logique de tranquillisation d'autre part.

La logique de dissuasion tout d'abord est, ici, susceptible de fonctionner pour la protection des bâtiments publics et des véhicules stationnés sur le parking du Maquis de l'Oisans. C'est selon cette logique que la plupart des caméras de vidéosurveillance ont été installés sur le village Olympique.

La logique de tranquillisation est également recherchée puisque les incendies de voiture ou la dégradation importante de bâtiments sont des stigmates extrêmement visibles de l'insécurité locale. La disparition de ces « signes » négatifs permettra de rassurer la population et de faciliter la réappropriation des espaces publics présents sur le site Olympique. De même, la logique de tranquillisation est censée fonctionner non seulement auprès des habitants du site mais également auprès des employés qui fréquentent quotidiennement le lieu.

Les logiques d'élucidation et d'intervention apparaissent ici plus résiduelles étant donné la nature des infractions recensées dans le premier cas et au vu de la configuration « accidentée » du site dans le second cas (angles morts nombreux et non couverts par les caméras).

Figure 1: Diagramme logique des impacts escomptés de la vidéosurveillance sur le Village Olympique

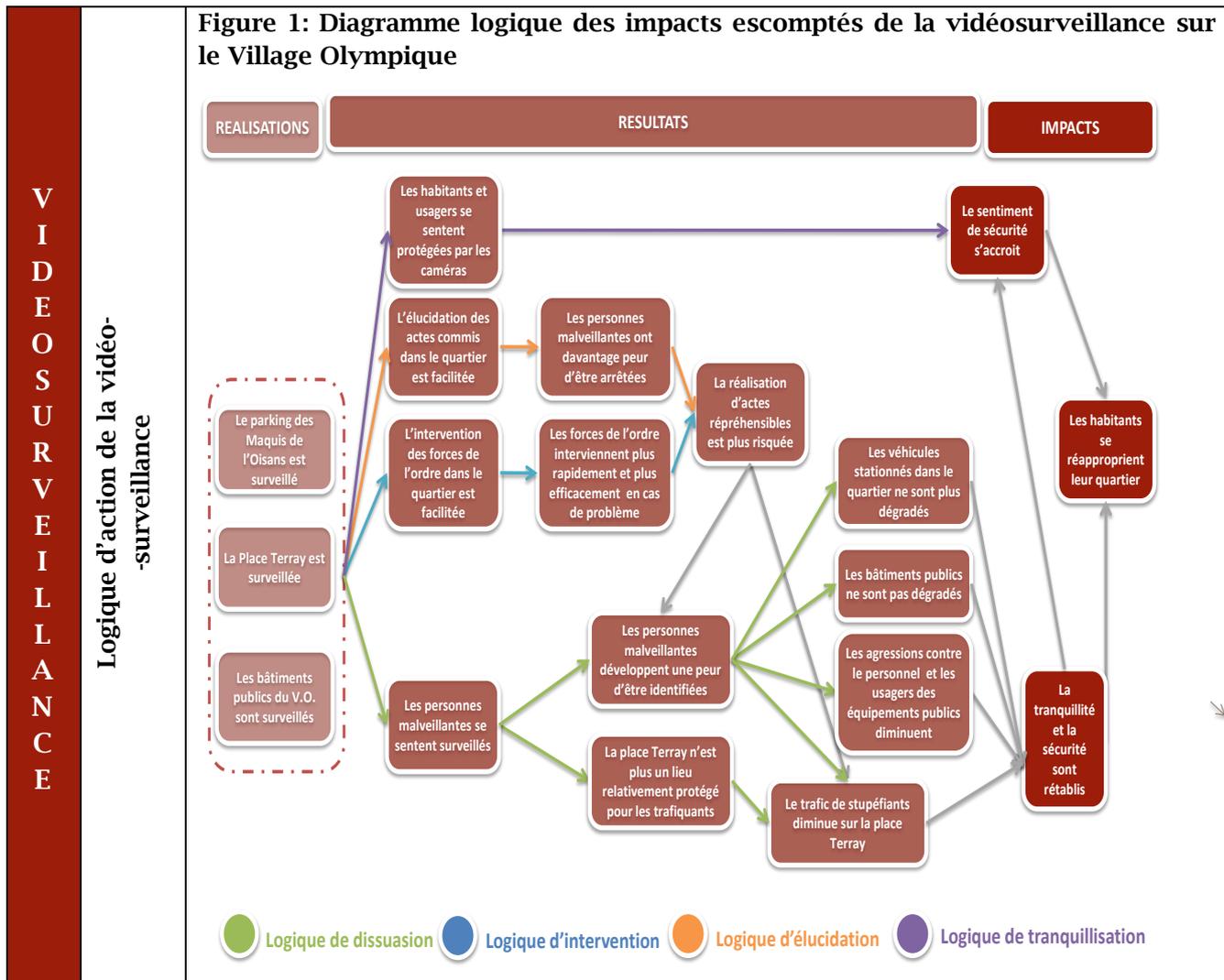
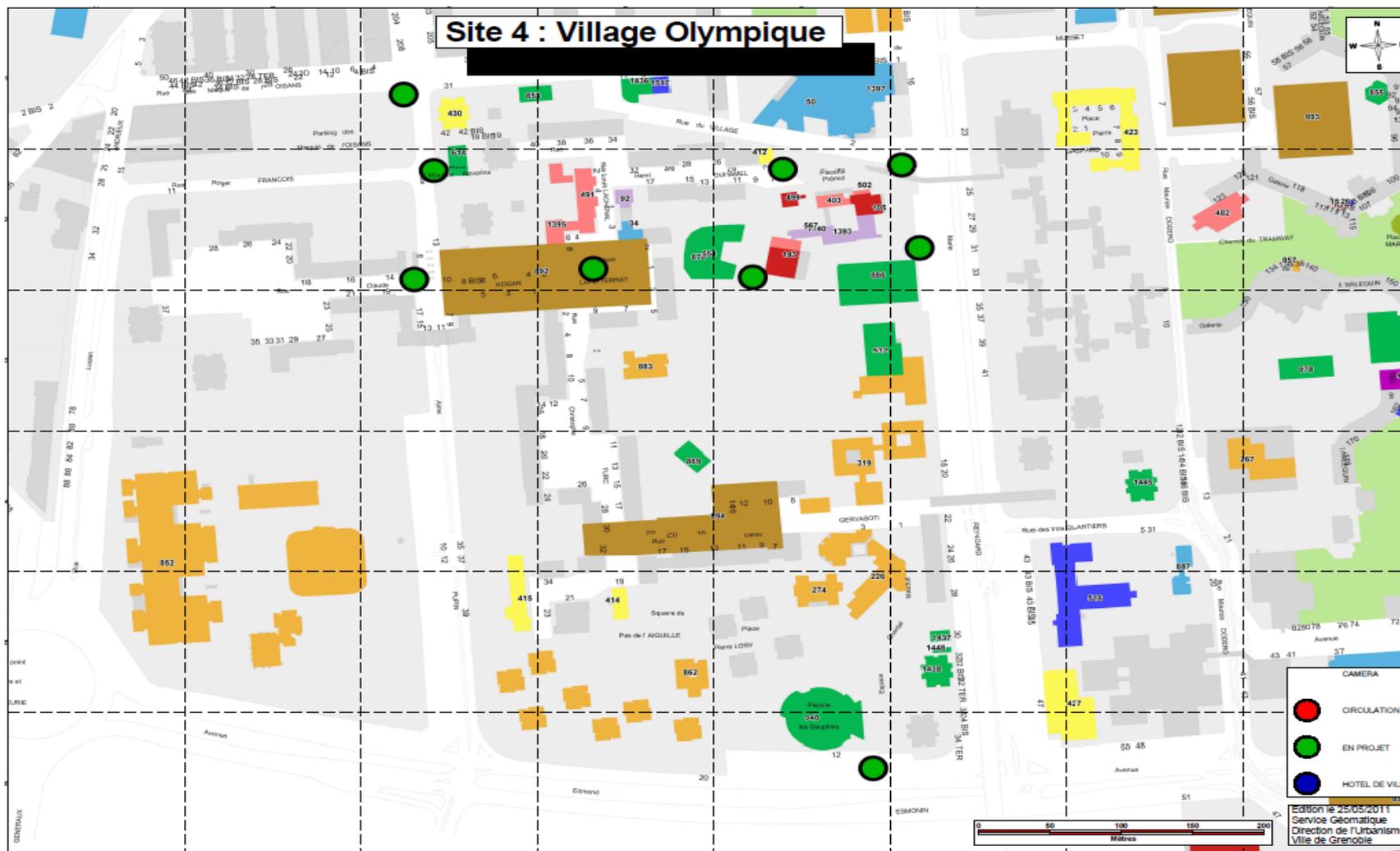


Figure 2 : Plan de situation du Village olympique (site test 1)



Site témoin du Village olympique : les alentours du Parc Ouagadougou

D I A G N O S T I C	tiques rencontrés sur le	<i>Ce site ayant été sélectionné tardivement, il n'a pu bénéficier du même diagnostic que les autres.</i>
	des sensibles	
	Publics concernés	
	Conflits de public / d'usage	
	Actions engagées	
	Niveau de comparabilité	

3.2 Léo Lagrange / Square Lafleur - Alentours du Parc Soulage

Site test 2 : Léo Lagrange



DIAGNOSTIC

Problématiques rencontrées sur le site

Le site Léo Lagrange est un quartier qui a longtemps été considéré comme un quartier calme et qui est confronté, depuis 2007-2008, à des problématiques importantes de **tranquillité publique et de délinquance**.

Un diagnostic réalisé en juin 2011 sur le site a identifié les facteurs menaçant « le vivre ensemble » sur un quartier où se maintient pourtant une certaine mixité sociale. Il s'agit notamment de tensions croissantes entre un groupe de jeunes « perturbateurs » et plusieurs copropriétaires du quartier. Cette confrontation « générationnelle » aboutit à la montée d'un sentiment d'insécurité.

Au global, on relève sur ce secteur trois grands types de problématiques :

- **trafic** significatif de stupéfiants,
- actes croissants de **dégradations** (incendies de véhicules notamment),
- **incivilités** multiples (rodéos de scooters, nuisances sonores la nuit, insultes, consommation d'alcool sur la voie publique, etc).

Localisation des problèmes

Le **square Lafleur** est une zone réduite au sein du quartier, caractérisée par de fortes tensions entre les habitants des immeubles et les regroupements de jeunes à l'origine des nuisances sonores. Une partie du trafic observé se produit également sur le square Lafleur.

Le **Parc Pompidou** est un espace plus vaste, à proximité duquel sont principalement commis des actes de dégradation tels que des incendies de voitures.

Il convient de noter la mobilité importante des individus à l'origine des délits constatés. Les zones où se produisent les dégradations et où s'organise le trafic ne sont pas stables. Les individus responsables se déplacent régulièrement entre le square Lafleur et le square des artilleurs de montagne, situé derrière le Parc Pompidou.

E L E M E N T S D E D I A G N O S T I C	Périodes sensibles	<p>Les problématiques identifiées ont généralement lieu le soir, à partir de 22h et jusqu'à une heure avancée de la nuit. En journée, le quartier ne fait pas l'objet de problèmes notables. Différents publics s'y croisent : personnes âgées, femmes avec enfants, sportifs se dirigeant vers le Parc Pampidou...</p> <p>L'occupation de l'espace par le groupe de « perturbateurs » varie selon la période de l'année. En été, les individus s'installent à l'extérieur, au pied des habitations, généralement sur les bancs disponibles. En hiver, le groupe « squatte » plutôt les entrées des immeubles.</p>
	Public concernés	<p>Le groupe de « perturbateurs » est composé d'une quinzaine de jeunes de 18 à 21 ans dont certains viennent des quartiers alentours (le quartier est très facilement accessible).</p>
	Conflits de public / d'usage	<p>Les habitants du square Lafleur se plaignent des nuisances induites par les regroupements de jeunes. En journée, aucun conflit d'usage de l'espace n'a été constaté. L'appropriation du square par les individus « perturbateurs » et les conflits qui en résultent ne se produisent qu'en soirée.</p>
	Actions engagées	<p>Les actions engagées sur le site Léo Lagrange s'intègrent dans un programme d'intervention global touchant aussi bien à la vie du quartier, au volet jeunesse, à la gestion courante du site ou bien encore à son aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation, par la MJC et un groupe d'habitants, de temps conviviaux pour réinvestir l'espace public (brocante, apéritifs, etc.) ; ▪ Réalisation d'un diagnostic partagé avec les acteurs locaux pour recueillir les demandes des jeunes (équipements pour pratiques sportives, foyer...) ▪ En 2010, mise en place d'aires de jeu dans le square et d'un jardin fermé, face à la MJC ; ▪ Installation de dispositifs anti-scooter ; ▪ Implantation d'une équipe du CODASE (Comité Dauphinois d'action socio-éducative) sur le quartier.

Objectifs	<p>Au regard de ces problématiques, les objectifs de la vidéosurveillance visés spécifiquement pour le site Léo Lagrange sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dissuader les regroupements agressifs ▪ Dissuader les petits trafics ▪ Dissuader les incendies de voiture ▪ Rassurer les habitants
------------------	--

La logique dominante associée à la vidéosurveillance sur le site Léo Lagrange est celle de la dissuasion. Le principal objectif visé consiste, effectivement, à empêcher les actes délictueux perpétrés sur le site ainsi que les regroupements de « perturbateurs » dans le square.

La logique d'intervention paraît plus limitée étant donné qu'aucune affluence de taille n'est observée dans la zone.

La logique d'élucidation peut être prise en compte pour des délits graves (incendies de voiture par exemple). Néanmoins, les troubles recensés relèvent avant tout d'incivilités et d'infractions mineures pour lesquelles les enquêtes sont rarement déclenchées. Dès lors, la logique d'élucidation apparaît comme résiduelle.

Enfin, la logique de tranquillisation est un argument important dans le choix d'implanter un dispositif de vidéosurveillance sur le site Léo Lagrange étant donné que ce choix est d'abord la conséquence d'une pétition importante de la part des riverains.

Figure 3 : Diagramme logique des impacts escomptés de la vidéosurveillance du site Léo Lagrange

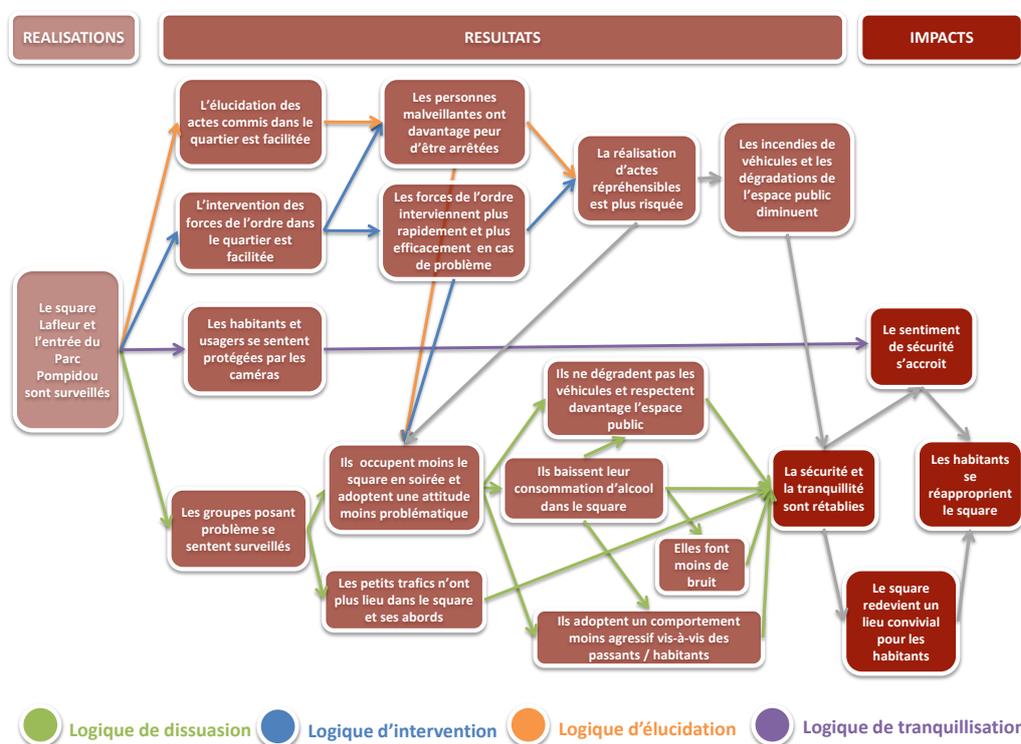
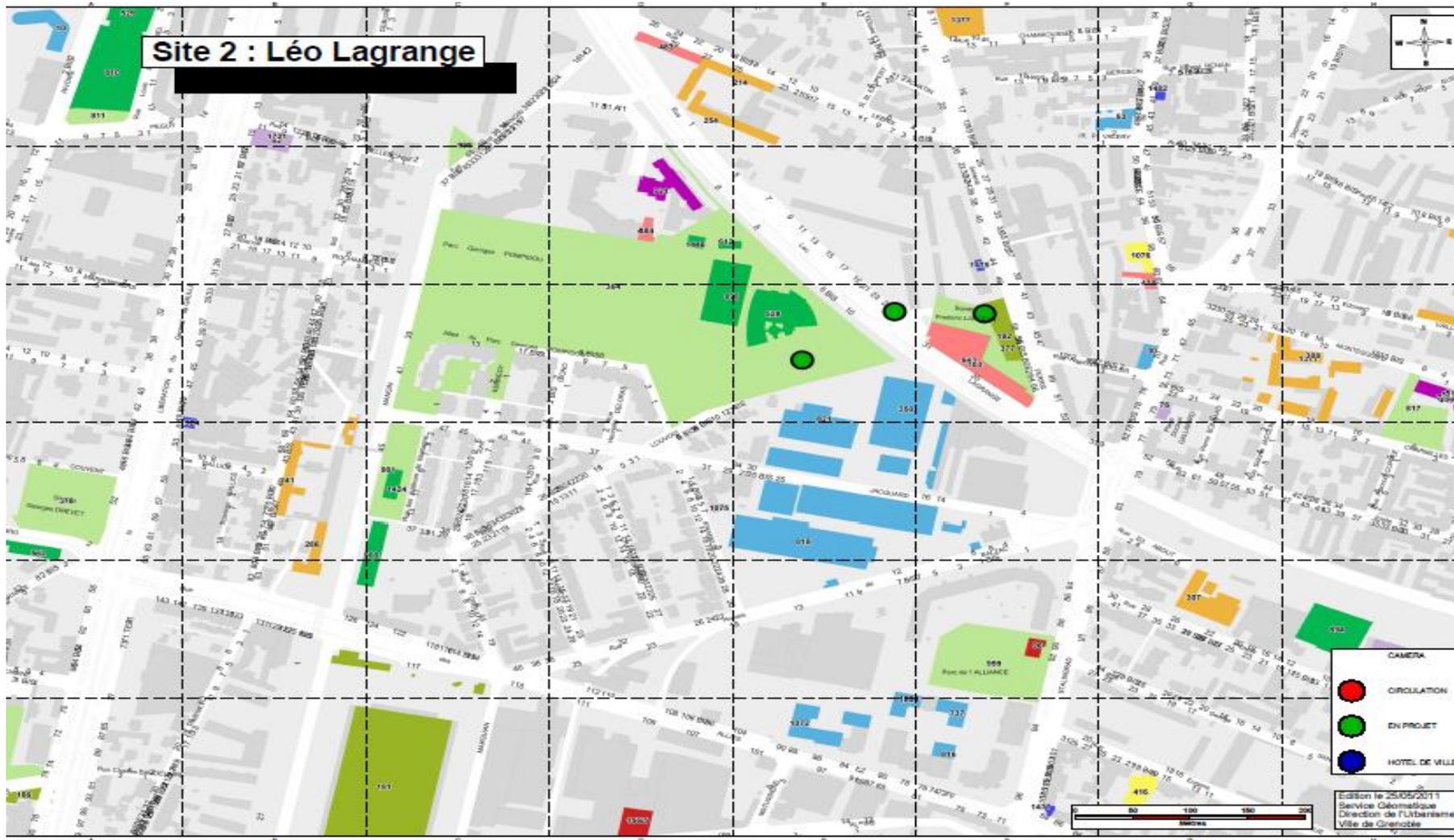


Figure 4 : Plan de situation du site Léo Lagrange (site test 2)



Site témoin du site Léo Lagrange : les alentours du Parc Soulage



D I A G N O S T I C	Problématiques rencontrées sur le site	<p>Situé à côté de la cité Teisseire et de la « barre » d'immeuble Jouhaux, le quartier borde un square, en bordure du chemin du Chapitre (le parc Soulage).</p> <p>Des groupes de jeunes se retrouvent régulièrement dans le square ou devant son entrée. Le quartier est marqué par plusieurs problématiques similaires au square Lafleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ trafic et consommation de stupéfiants ; ▪ dégradation, débris laissés régulièrement ; ▪ nuisances sonores. <p>Le parc Soulage est marqué, par ailleurs, par une problématique de circulation résultant du trafic sur le chemin du Chapitre (voitures garées de manière anarchique notamment).</p> <p>Une problématique plus globale d'insécurité préoccupe les riverains du parc Soulage.</p>
	Périodes	Les problématiques identifiées ont lieu principalement le soir et la nuit.
	Public	Le public concerné est composé d'une vingtaine de jeunes ayant environ entre 18 et 25 ans. Tous ne résident pas dans le quartier ; certains proviennent des zones environnantes.
	Conflits de public / d'usage	Les conflits de publics concernent principalement les jeunes accaparant le square ou organisant le trafic de stupéfiants sur la chaussée du chemin du Chapitre et les habitants du secteur, se plaignant des nuisances sonores, des incivilités et, plus globalement, du climat d'insécurité.
	Niveau de comparabilité	<p>Les zones test et témoin sont ici très proches sur plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ configuration physique des lieux (square, immeubles à proximité directe, etc.) ▪ problématiques identifiées (nuisances sonores, trafic, incivilités, dégradation) ▪ type de population et de logements : population plutôt jeune, à revenus modestes, majorité de logements sociaux dans les deux cas.

3.3 Jardin de Ville – Rues piétonnes du centre-ville

Site test 3 : Le Jardin de Ville



D I A G N O S T I C	Problématiques rencontrées sur le site	<p>Le Jardin de Ville rencontre des problèmes de tranquillité publique liés au détournement de la roseraie comme lieu de fêtes, en soirée, pendant les beaux jours. Jusqu'à 200 ou 300 étudiants sont régulièrement présents dans le seul espace de la roseraie. Les jeunes sont fortement alcoolisés et peuvent y passer tout ou partie de la soirée.</p> <p>2 types de nuisances principales sont à souligner :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les nuisances sonores liées à la foule et à la musique jouée par les fêtards (percussions, saxophone, guitare...); ▪ La saleté : les poubelles autour de la roseraie sont rapidement pleines et, sous l'effet de l'alcool, les jeunes sont peu attentifs aux débris laissés sur place. <p>Globalement, le lieu n'est pas le théâtre de comportements violents, mais il y a néanmoins régulièrement des rixes et des vols, souvent lors de confrontations d'un public étudiant avec des jeunes issus des quartiers défavorisés de la Ville. De manière collatérale, des dégradations de végétaux peuvent être signalées par les services des espaces verts. La roseraie est un lieu de consommation de stupéfiants mais pas de trafic – celui-ci se déroule davantage sur la Place Philippeville, à l'entrée du Jardin.</p>
	Périodes sensibles	<p>Les rassemblements problématiques de jeunes ont lieu les soirées des beaux jours. La période d'avril à septembre / octobre est ainsi soulignée comme sensible avec une accalmie en juillet et surtout en août liée au départ des étudiants de Grenoble. Pendant cette période, les jeudis et les vendredis / samedis sont les jours les plus sensibles. En journée, le Jardin de Ville est un parc paisible.</p>
	Public	<p>Les rassemblements concernent majoritairement des jeunes étudiants (19 - 23 ans environ).</p>
	lits de d'us	<p>Les riverains de la rue Berlioz, qui surplombe la roseraie, se plaignent des nuisances induites par ces rassemblements.</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Actions engagées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Depuis 2009, un partenariat avec la mutuelle étudiante LMDE qui a permis la mise en place d'actions de prévention - médiation les jeudis, vendredis et samedis soirs avec notamment la distribution de cendriers de poche et d'une carte des WC publics. ▪ Remplacement des poubelles en 2010 pour offrir une capacité plus importante. Mise en place de la police municipale de nuit, en avril 2011 ▪ Charte de la qualité de la vie nocturne qui établit des règles de respect et de prévention pour les exploitants des établissements de vie nocturne. Cette charte concerne donc les abords de la roseraie.
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectifs spécifiques de la vidéo-surveillance</p>	<p>Etant données les problématiques rencontrées sur le Jardin de Ville, les objectifs de la vidéosurveillance de ce secteur sont particulièrement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ dissuader les rixes et tout autre agression ; ▪ dissuader les petits trafics ; ▪ dissuader les nuisances sonores. <p>La logique principale motivant l'installation de caméras de vidéosurveillance sur le site du jardin de ville est la logique d'intervention. En effet, il s'agit principalement de gérer la tranquillité d'un site où l'affluence peut être très importante en soirée (fêtes étudiantes) et les nuisances sonores considérables. La vidéosurveillance est donc conçue comme un outil susceptible d'aider les forces de police à intervenir sur le terrain au bon moment et au bon endroit. Cette technologie doit constituer un outil de repérage des éventuels troubles à l'ordre public et d'aide au calibrage d'une éventuelle intervention sur site.</p> <p>La logique de dissuasion paraît plausible mais plus limitée, étant donné qu'en présence d'un groupe important, les individus n'ont pas nécessairement tendance à faire preuve de retenue.</p> <p>Enfin, la logique d'élucidation paraît réduite car les troubles commis sur le jardin de ville ne sont que rarement des actes délictueux susceptibles de faire l'objet d'une enquête. Néanmoins, pour les infractions les plus graves, cette logique peut compter.</p> <p>La logique de tranquillisation doit être ici entendue au sens large. La vidéosurveillance ne vise pas nécessairement à sécuriser le site mais à réduire les « perturbations » et les nuisances dont sont victimes les riverains.</p>

Figure 5 : Diagramme logique des impacts escomptés de la vidéosurveillance du Jardin de Ville

V I D E O S U R V E I L L A N C E

Logique d'action de la vidéosurveillance

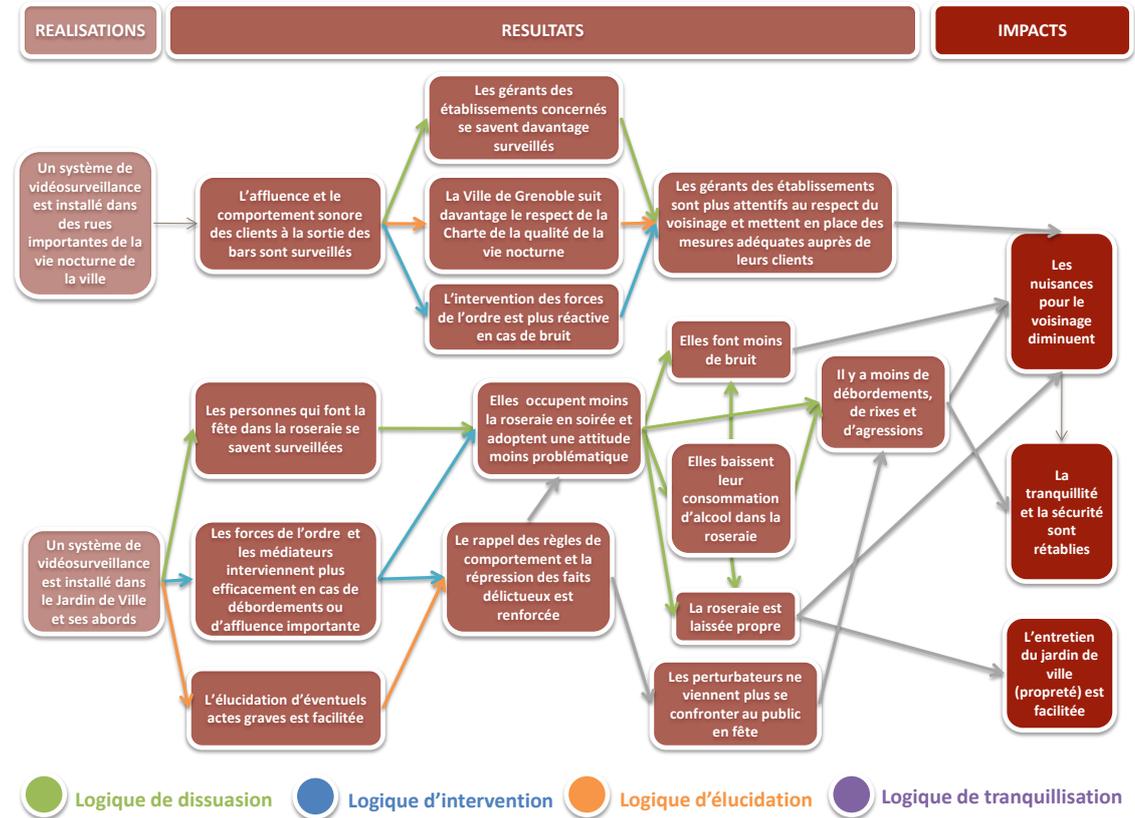
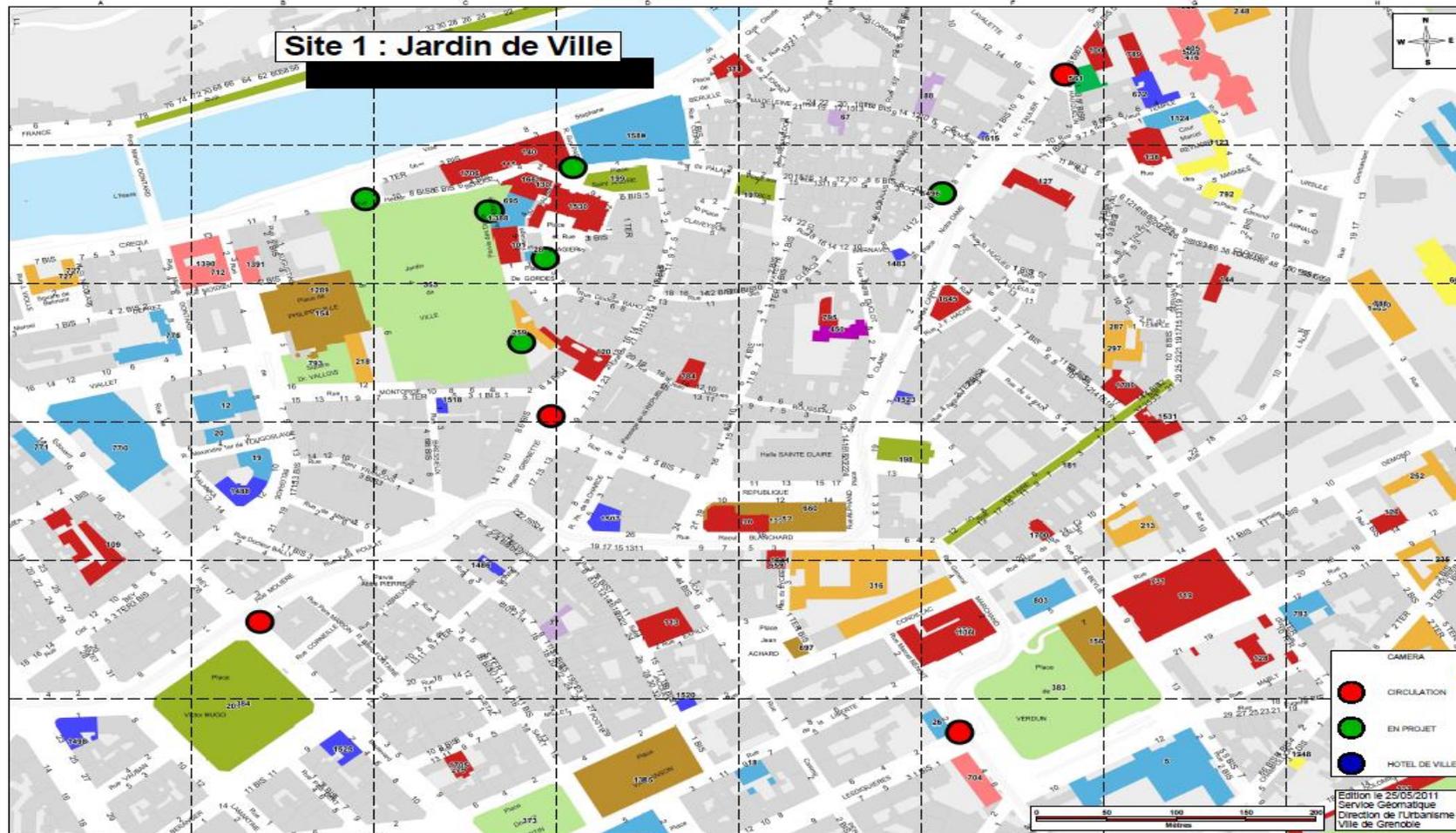


Figure 6 : plan de situation du Jardin de Ville (site test 3)



Site témoin 3 : Les rues piétonnes du Centre-ville



DIAGNOSTIC	Problématiques rencontrées sur le site	<p>Les rues piétonnes du centre-ville jouxtent le jardin de ville et constituent l'un des principaux lieux animés de la ville. Ces rues regroupent beaucoup de restaurants et bars dont certains restent ouverts à des heures très avancées de la nuit.</p> <p>Les nuisances sonores constituent la principale problématique constatée sur la zone, comme dans le cas de la roseraie du Jardin de ville.</p> <p>Les problèmes se posent notamment devant les bars et les restaurants où des regroupements ponctuels peuvent se produire (personnes qui sortent fumer). Les terrasses des bars et restaurants sont également la cible de réclamations de la part des riverains les plus proches. Par ailleurs, la place des Tilleuls est un secteur où les nuisances sonores sont importantes et fréquentes. Enfin, la place Victor Hugo connaît des problèmes de conflits d'usage (présence importante de SDF)</p> <p>Des rixes peuvent parfois se produire mais elles restent très occasionnelles.</p>
	Périodes	<p>Les problématiques de nuisance sonores ont lieu le soir et la nuit. En été, elles concernent principalement le square. En hiver, on constate de nombreux squats d'entrée d'immeubles.</p>
	Public	<p>Le public concerné est principalement jeune et étudiant.</p>
DIAGNOSTIC	Conflits d'usage	<p>Les conflits de publics opposent d'une part les riverains et d'autre part les gérants des bars et restaurants.</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Actions engagées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une charte pour la qualité de la vie nocturne a été signée le 28 juin 2010. Elle vise à garantir la qualité du cadre de vie (nuisances sonores, propreté, etc.) ; à rappeler les règles régissant les activités des exploitants des établissements de vie nocturne ; à inciter les professionnels (signataires) à mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de prévention ; à créer les conditions d'un dialogue constructifs entre la municipalité, les gérants des bars et restaurants et les acteurs intervenant sur le terrain. ▪ Action de prévention des conduites à risque et médiation sur l'espace public par des étudiants d'avril à septembre (LMDE - Tranquil'été) ▪ Renforcement de la police municipale en soirée
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Niveau de comparabilité</p>	<p>La problématique majeure constatée sur les rues piétonnes est similaire à celle du jardin de ville, à savoir, les nuisances sonores. Cependant, à la différence de la roseraie, les rues piétonnes sont des voies de circulation, où l'on ne retrouve pas les mêmes concentrations d'individus que sur la roseraie. L'usage de l'espace est par conséquent différent.</p> <p>Le public fréquentant les zones piétonnes est assez proche de celui occupant régulièrement la roseraie (étudiants principalement).</p>

4 Résultats d'évaluation par quartier

4.1 Méthode de construction des synthèses par quartier

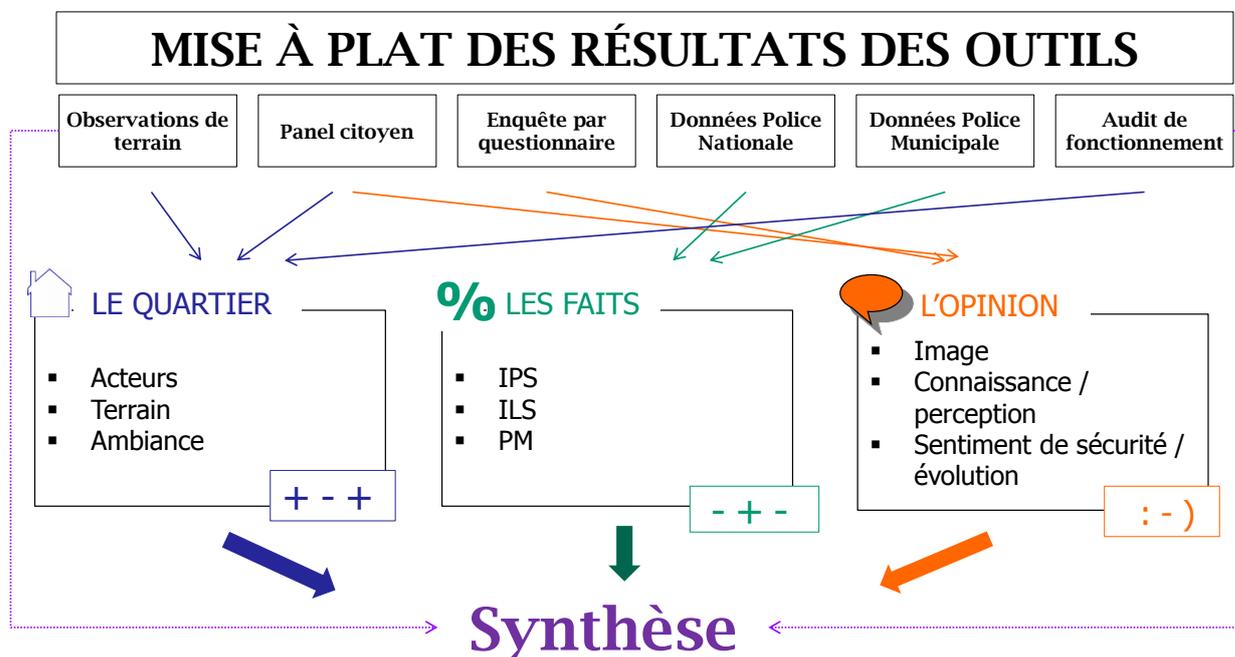


Figure 7 : Schéma de la construction des synthèses par quartier

La démarche d'évaluation prévoyait le déploiement de six outils différents ainsi que le suivi de 6 zones, appariées deux par deux. D'autre part, l'expérimentation ayant eu lieu depuis 2011, l'évaluation devait analyser l'évolution des zones à plusieurs moments clés. Afin de rendre lisibles les résultats de l'évaluation au regard de chaque binôme de zones, une synthèse a été élaborée, combinant les données issues de l'ensemble des outils. Pour ce faire, trois « filtres » intermédiaires entre ces données et les synthèses ont été utilisés.

Dans un premier temps, les résultats des outils ont permis d'observer ce qu'il s'était passé dans les zones au regard du « *Quartier* ». « *Le quartier*³ » regroupe les données et informations contextuelles sur le milieu dans lequel prend place l'expérimentation : les événements non directement liés à l'expérimentation mais se déroulant sur le même terrain (actions policières, aménagements urbains...), l'environnement (météo...) ou encore la fréquentation des sites ou l'ambiance ressentie par les citoyens (exprimée dans le cadre du panel) et les acteurs de

³ Dans la suite du rapport, les mots « Le quartier », « Les faits » et « L'opinion », lorsqu'ils se rapporteront à ces filtres, seront écrits en italique.

terrain. Les données significatives apparaissant dans le bloc « *le quartier* » sont principalement issues des observations de terrain, du panel citoyen et de l'audit de fonctionnement.

Le deuxième filtre, « *les faits* », s'attache à agréger les données chiffrées concernant la délinquance dans chaque quartier. Trois données devaient potentiellement être disponibles pour chaque quartier. Les deux premières sont issues de l'analyse des données de la Police Nationale. Il s'agit d'abord de l'Indicateur de Pilotage des Services (IPS), recensant les infractions perpétrées sur la voie publique. L'IPS regroupe : les vols (à main armée, avec arme blanche, sans armes), les cambriolages et vols avec entrée par ruse, les vols liés aux véhicules à moteur, les vols simples contre des particuliers ou d'autres victimes, enfin les destructions et dégradations.

Le second indicateur de la rubrique « *les faits* » porte sur les Infractions à la Législation sur les Stupéfiants. Il est à noter que ces infractions relèvent de l'activité des services : elles ne font que rarement l'objet d'une plainte et sont relevées par les agents de la Police Nationale lors de leurs patrouilles. Ces chiffres traduisent donc la volonté des services de lutter contre une activité délictueuse. Il convient donc d'analyser leur évolution plutôt que leur niveau à un instant T et de les mettre en regard avec d'autres indicateurs.

Le dernier chiffre présenté dans la rubrique « *les faits* » est issu des données de suivi de la Police Municipale. Ces dernières combinent les faits signalés par la population, les constats effectués lors des patrouilles et, en partie, l'activité des services. Il est à noter une importante hausse des faits recensés par la Police Municipale entre 2010 et 2011 et ceci sur les 6 zones expérimentales. Cette évolution n'ayant pu être expliquée à ce stade mais étant similaire sur les 6 zones, les analyses qui suivent ne prennent en compte que l'évolution des chiffres entre 2011 et 2012.

Le dernier filtre d'analyse des résultats par quartier s'intitule « *l'opinion* ». Il s'agit d'analyser la perception qu'ont les grenoblois en termes de sentiment de sécurité et d'image de la vidéosurveillance. Le bloc « *l'opinion* » présente principalement les résultats des enquêtes téléphoniques menées auprès de 400 grenoblois à deux reprises. Il peut également comporter des éléments issus du panel citoyen.

Afin de faciliter la lecture et de définir la tendance de la synthèse globale par quartier, des signes (« + », « - » ou smileys) ont été ajoutés pour chaque filtre à partir de 2012. Les « + » indiquent que la situation est positive ou en amélioration (les infractions diminuent, la fréquentation des lieux est mixte...), les « - » qu'elle est négative ou se dégrade (insalubrité des zones, hausse des indicateurs de la Police...). Les smileys symbolisent le niveau et l'évolution de *l'opinion*, tant en termes de sentiment de sécurité que de l'image de la vidéosurveillance.

Enfin, des flèches de taille plus importante symbolisent l'évolution globale de chaque zone : évolution positive, stabilité ou évolution négative.

L'ensemble des données entrées dans cette matrice, des éléments schématiques et des analyses par quartier est détaillé et synthétisé dans les parties ci-après.

4.2 Evaluation du quartier Village olympique et quartier témoin

Figure 8 : Configuration des quartiers du Village Olympique et Alentours du Parc Ouagadougou



4.2.1 Avant la vidéosurveillance

TEST 1 – Village Olympique	TEMOIN 1 – Alentours du parc Ouagadougou
AVANT LA VIDÉOSURVEILLANCE	
<p>LE QUARTIER</p> <ul style="list-style-type: none"> Les problématiques du quartier : <ul style="list-style-type: none"> Les dégradations matérielles, notamment des équipements publics ou incendies de véhicules Les nuisances sonores relatives aux rodéos de véhicules ou aux regroupements de jeunes La fragilisation des petits commerces de proximité (vols, agressions, incivilités...), Les petits trafics de stupéfiants. 	<p>LE QUARTIER</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone choisie après les autres – Eléments de diagnostic à compléter
<p>% LES FAITS</p> <ul style="list-style-type: none"> ILS : 4 IPS : 204 dont 89 destructions et dégradations, 41 cambriolages et 41 vols véhicules à moteur (40% de destructions = taux « classique ») 24 faits PM, surtout stationnements abusifs 	<p>% LES FAITS</p> <ul style="list-style-type: none"> ILS : 44 IPS : 125 dont 48 destructions et dégradations et 34 vols véhicules à moteur 32 faits PM, surtout stationnements abusifs
<p>L'OPINION</p> <ul style="list-style-type: none"> Le sentiment d'insécurité est de 30% Des résidents plutôt confiants dans la vidéosurveillance : 80% pensent que la vidéosurveillance est un moyen efficace de lutter contre les atteintes à la personne et 56% contre les nuisances sonores Les répondants indiquent subir plutôt moins de sinistres ou d'agressions que dans les autres quartiers 	<p>L'OPINION</p> <ul style="list-style-type: none"> 84% des résidents pensent que la vidéosurveillance est un moyen efficace de lutter contre les atteintes à la personne Les agressions et sinistres déclarés sur les dernières années sont conformes à la moyenne

En 2010 et 2011, avant l'installation du dispositif de vidéosurveillance, les problématiques du quartier étaient - pour mémoire - les dégradations matérielles, notamment des équipements publics, les petits trafics de stupéfiants et les nuisances sonores liées aux regroupements de jeunes et aux rodéos de voitures. La fragilisation des petits commerces est aussi notée comme un point prégnant de diagnostic.

L'analyse des faits recensés par la Police vient corroborer en partie ces éléments. En effet, le niveau des Infractions à la Législation sur les Stupéfiants (ILS) est peu élevé : 4 procédures ont été recensées en 2010. En revanche, 204 faits ont été recensés dans le cadre de l'Indicateur de Pilotage des Services (IPS) de la Police Nationale, composés pour quasiment un quart de cambriolages et un quart de vols de véhicules à moteur. Les destructions et dégradations, qui représentent 40% des faits, s'élèvent à un niveau conforme à ce qui est observé sur d'autres territoires⁴. Enfin, les infractions recensées par la Police Municipale sont au nombre de 24 en 2010 et concernent surtout des stationnements abusifs.

De manière surprenante, les foyers du Village Olympique sont moins nombreux que dans les autres quartiers à déclarer avoir subi un sinistre ou une agression dans les 5 dernières années (50% contre une moyenne de 60% sur l'ensemble des 6 zones tests et témoins⁵). Selon un sondage municipal annuel mené depuis 2004, ils sont cependant près d'un tiers (30%) à se sentir en insécurité dans leur quartier. Avant l'équipement de leur quartier en vidéosurveillance, les résidents se disent confiants dans la capacité de cette dernière à lutter contre les atteintes à la personne (80% d'entre eux) ou même contre les nuisances sonores (56%).

Au global, le diagnostic de la situation sur le Village Olympique fait apparaître une ambiance dégradée et un nombre de faits important. En regard de ces constats, la population exprime des attentes fortes vis-à-vis de la vidéosurveillance.

S'agissant du quartier témoin - constitué de l'avenue des Jeux Olympiques et des alentours du Parc Ouagadougou - le diagnostic initial n'avait pas été fait en même temps que pour les autres zones ; les éléments de contexte se limitent donc aux Faits et à *l'opinion*. Sur le plan des données de la Police Nationale, 44 Infractions à la Législation sur les Stupéfiants ont été dénombrées en 2010, soit dix fois plus que sur le Village Olympique (VO). L'Indicateur de Pilotage des Services fait au contraire apparaître moins de faits (125), mais une répartition

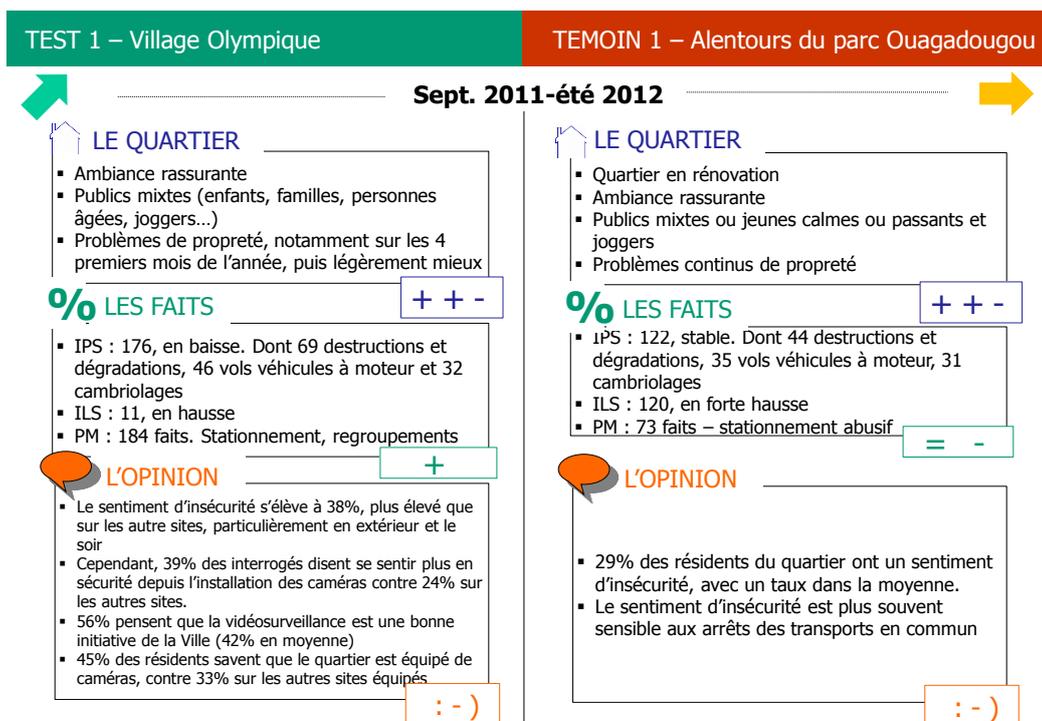
⁴ Les destructions et dégradations font plus souvent l'objet d'une plainte que d'autres faits car les biens concernés sont susceptibles de faire l'objet d'une indemnisation par les assurances.

⁵ Source : Enquête téléphonique IPSOS auprès de 400 grenoblois, réalisée en juin 2011 pour l'évaluation de l'expérimentation.

similaire avec celle du VO. La Police Nationale signale pour sa part 32 faits en 2010, majoritairement des stationnements abusifs.

Du point de vue de l'opinion des résidents, les résultats de l'enquête montrent que les agressions et sinistres déclarés sur les 5 dernières années sont conformes à la moyenne et que l'image de la vidéosurveillance est positive, dans des taux comparables à ceux du Village Olympique.

4.2.2 De septembre 2011 à l'été 2012 : première année de vidéosurveillance



Au Village Olympique comme sur les autres zones, à partir de 2011, les observations mensuelles sur le terrain permettent d'apporter des éléments sur l'ambiance subjectivement ressentie (rassurante, inquiétante...) mais aussi sur la fréquentation des espaces publics ou encore le niveau de propreté du site.

En ce qui concerne le VO, les observations montrent un quartier à l'ambiance rassurante où des publics mixtes fréquentent les lieux publics : enfants, famille, personnes âgées... Un problème de propreté est noté par l'observateur sur les premiers mois de ses observations ; celui-ci va en s'atténuant sur le reste de l'année.

Les données de la Police Nationale montrent une inflexion positive pour l'IPS (176 faits en 2011 contre 204 en 2010), toujours selon la même composition : 40% de destructions et dégradations, un cinquième de vols de véhicules à moteurs et la même proportion de cambriolages. Les faits issus des données de la Police Municipale montrent – hormis la hausse importante sur tous les quartiers entre

2010 et 2011 - l'importance des interventions pour regroupements. L'ILS (stupéfiants) passe de 4 à 11 procédures, ce qui reste très faible.

Sur le plan de *l'opinion*, les réponses à l'enquête auprès des résidents dénotent deux tendances : d'une part, le sentiment d'insécurité augmente à 38% et est plus élevé que sur les autres zones incluses dans l'expérimentation ; d'autre part, les résidents du VO semblent être plus concernés par la vidéosurveillance et plus confiants dans son efficacité que les autres grenoblois. Ils sont 56% à apprécier l'initiative de la Ville de Grenoble d'avoir installé des caméras, contre 42% en moyenne. Cet écart dans *l'opinion* est également sensible sur le niveau d'informations des habitants du VO : 45% savent que leur quartier est équipé de caméras, alors qu'ils ne sont que 33% sur les autres sites équipés. Pour 39% d'entre eux, ils indiquent même se sentir plus en sécurité depuis la mise en place de la vidéosurveillance (contre 24% en moyenne).

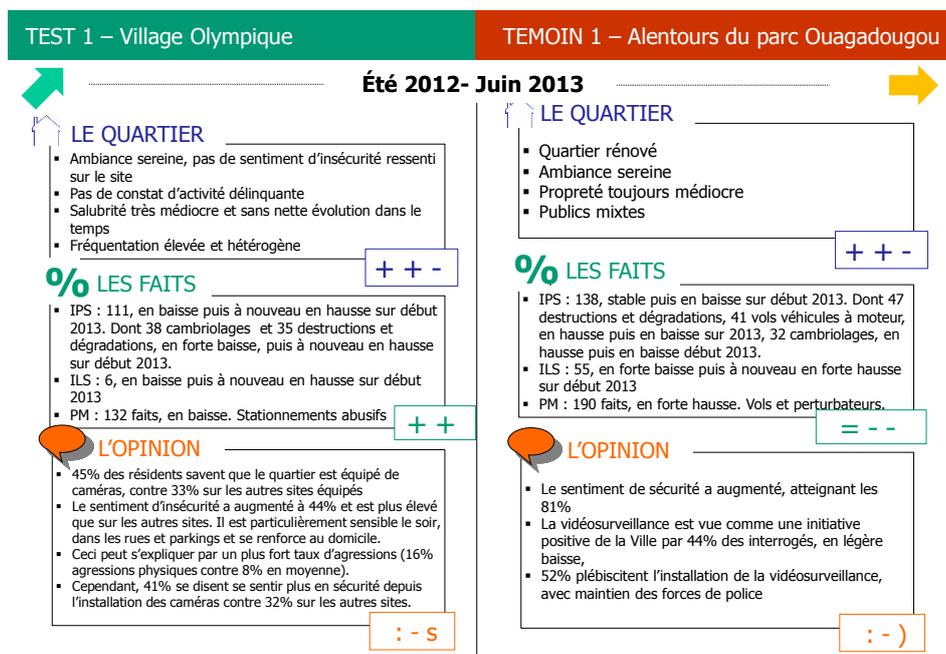
Dans la zone témoin, des travaux de rénovation sont effectués pendant l'année 2011-2012. L'ambiance est jugée rassurante, avec une fréquentation mixte de passants, joggers, ou groupes de jeunes ayant des activités calmes. Toute l'année des problèmes de propreté sont observés, en partie dus aux travaux en cours.

L'indicateur IPS est stable (125 faits en 2010, 122 en 2011) et présente toujours les mêmes répartitions. La tendance concernant *les faits* est pourtant plutôt négative car le chiffre de l'ILS triple, passant de 44 à 120.

L'opinion ne subit pas de changement, présentant des taux stables et dans la moyenne observée dans les autres quartiers.

Sur la première année d'expérimentation, le site test du Village Olympique présente donc une amélioration globale de sa situation, tant en termes d'ambiance que sur les faits relatifs à l'Indicateur de Pilotage des Services ou encore en terme d'*opinion* des résidents - ceux-ci se sentant plus en sécurité. Le site témoin des alentours du Parc Ouagadougou présente une situation stable, sans changement notable en termes d'ambiance, d'IPS ou d'*opinion*, mais avec une évolution négative sur les Infractions à la Législation sur les Stupéfiants.

4.2.3 De septembre 2012 à l'été 2013 : deuxième année de vidéosurveillance



Pendant la deuxième année d'expérimentation, le quartier du Village Olympique présente la même ambiance que sur l'année précédente : malgré des problèmes visibles de propreté de l'espace public, celui-ci est plutôt rassurant, sans constat d'activité délinquante lors des observations et avec des publics variés et nombreux investissant les lieux.

Les faits montrent un fléchissement important sur 2012-2013 : ceux relevés par la Police Nationale font passer l'IPS de 176 à 111 (avec une augmentation du ratio de cambriolages) et l'ILS revient à son niveau de 2010 avec 6 faits mentionnés. La Police Municipale signale également une diminution des faits de petite délinquance, de 184 à 132, parmi lesquels toujours une part significative de stationnements abusifs. Il est tout de même à noter que les chiffres du premier trimestre 2013 indiquent une reprise légèrement à la hausse de l'IPS et ILS, sans que cela soit dû particulièrement à la saisonnalité.

La conscience des résidents de la présence des caméras n'a pas changé entre la première et la deuxième année d'expérimentation. Elle concerne toujours 45% des habitants contre 33% sur les deux autres sites tests. De la même manière, l'opinion est toujours traversée par deux logiques complémentaires qui se renforcent : le sentiment d'insécurité continue à augmenter et à être plus élevé qu'ailleurs (38% des personnes interrogées, ressentant particulièrement de l'insécurité dans les parkings et de plus en plus au domicile, ceci pouvant s'expliquer par le taux plus élevé d'agressions et de cambriolages) ; pour autant, toujours plus d'habitants disent se sentir plus en sécurité depuis l'installation

des caméras (41% contre 32% ailleurs) et 56% soutiennent toujours l'initiative de la Ville.

La situation du quartier est et demeure similaire aux alentours du Parc Ouagadougou (ambiance sereine, publics mixtes et propreté médiocre), mais il convient de rappeler que celui-ci a bénéficié d'importants travaux de rénovation, achevés à la fin de l'expérimentation. L'IPS et l'ILS suivent des courbes contraires mais peu marquées : l'IPS est stable sur 2012 puis en légère baisse début 2013, l'ILS est en baisse sur 2012 puis en hausse sur le premier trimestre 2013. Les chiffres de la Police Municipale sont en forte hausse, passant de 73 faits recensés en 2011 à 190 en 2012. *L'opinion* reste globalement sur une tonalité positive. Le sentiment de sécurité a augmenté, atteignant les 81%. 52% des habitants du quartier souhaiteraient tout de même l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance (couplé au maintien des effectifs de Police).

Cette deuxième année montre une continuation de l'amélioration du quartier Village Olympique, principalement étayée par la baisse des faits sur 2012 et le pourcentage de résidents se disant plus en sécurité depuis la mise en place de la vidéosurveillance. Concernant le site test, malgré le fait que des travaux de rénovation aient constitué un facteur contextuel positif, il n'y a pas d'évolution marquée. Tant *les faits* que *le quartier* ou *l'opinion* sont stables.

Synthèse Village Olympique – Alentours du Parc Ouagadougou



La mise en perspective de l'ensemble des résultats de l'évaluation montre une évolution différente entre les deux sites du premier binôme.

Le site test du Village Olympique présente une évolution favorable entre 2011 et 2013 (avant / après vidéosurveillance) sans que cette variation puisse être imputée à des changements contextuels. En regard, le site témoin des alentours du Parc Ouagadougou stagne, alors même que des travaux de rénovation importants y ont été réalisés.

Un lien semble donc pouvoir être fait entre installation de la vidéosurveillance et évolution positive du Village olympique. Cette dernière est soutenue par l'efficacité apparente de la **logique de dissuasion** qui semble avoir fonctionné au

début de l'installation des caméras. Sur les premiers 18 mois de l'expérimentation, *les faits* recensés sont en baisse. Cependant, les données du premier trimestre 2013 incitent à la vigilance : l'augmentation des indicateurs (IPS, ILS) peut constituer un signe de banalisation de la vidéosurveillance ou « d'accoutumance ».

L'évolution du quartier Village Olympique est également favorable au sens où la **logique de tranquillisation** semble bien fonctionner sur ce site, en lien avec la vidéosurveillance. La fréquentation des lieux publics est élevée et hétérogène, l'ambiance visiblement sereine. Surtout, une part non négligeable des habitants se disent « davantage en sécurité » depuis l'installation des caméras, malgré une certaine recrudescence des agressions après la période de baisse. L'ensemble des habitants du Village Olympique se sent néanmoins significativement moins en sécurité que les résidents des autres quartiers, tout en continuant à plébisciter fortement la vidéosurveillance.

4.3 Evaluation du quartier Léo Lagrange / Square Lafleur et quartier témoin

Figure 9 : Configuration des sites Léo Lagrange - Alentours du Parc Soulage



NB : Les données de la Police Nationale sur le site test Léo Lagrange / Square Lafleur ne sont pas exploitables pour l'évaluation. En effet, le site test, de taille modeste, est à cheval sur deux « zones Police » beaucoup plus larges. Les infractions ne pouvant être remontées « à l'adresse » - c'est-à-dire en indiquant quelle numéro d'une rue est concerné - le choix a été fait de ne pas prendre en compte l'ILS et l'IPS pour le quartier Léo Lagrange.

4.3.1 Avant la vidéosurveillance

TEST 2 – Léo Lagrange / Square Lafleur

TEMOIN 2 – Alentours du Parc Soulage

AVANT LA VIDÉOSURVEILLANCE

LE QUARTIER

- Le quartier est confronté depuis 3-4 ans à des problématiques de tranquillité publique et de délinquance
- A côté du Parc Pompidou sont principalement commis des actes de dégradation tels que des incendies de voitures
- Les individus contrevenants sont très mobiles, les zones de trafic / dégradations ne sont pas stables
- Les problèmes sont particulièrement présents le soir après 22h. En journée, le quartier est familial.
- Des dispositifs anti-scooter ont été installés.

% LES FAITS

- PN - Pas de données disponibles sur le périmètre effectif de la zone test (données disponibles sur une zone Police plus large)
- PM : 14 faits – Perturbateurs

L'OPINION

- Les habitants ne subissent pas plus d'agressions que dans les autres quartiers.
- Ils sont également dans la moyenne de confiance de l'efficacité de la vidéosurveillance.

LE QUARTIER

- Le quartier est marqué par plusieurs problématiques similaires au square Lafleur : trafic et consommation de stupéfiants, dégradations, détrit, nuisances sonores...
- Une problématique globale d'insécurité préoccupe les riverains du parc Soulage

% LES FAITS

- IPS : 168, dont 48 vols véhicules à moteur, 43 destructions et dégradations et 42 cambriolages
- ILS : 8
- PM : 15 faits – Stationnement, perturbateurs

L'OPINION

- Les habitants ne subissent pas plus d'agressions que dans les autres quartiers.
- Les répondants pensent significativement plus que la moyenne que la vidéosurveillance est efficace pour lutter contre les nuisances (55% contre 40% en moyenne)

Avant la vidéosurveillance, le quartier Léo Lagrange présente des problématiques marquées de tranquillité publique et de délinquance, et ceci depuis 3 à 4 années. Des actes de dégradations tels que des incendies de voiture sont régulièrement commis, un trafic de drogue a lieu dans les rues, des véhicules à moteur (deux-roues) rentrent dans le parc Pompidou (au début de l'expérimentation, des dispositifs anti-scooter ont été installés pour éviter que ces véhicules entrent dans le parc). Les contrevenants sont présents et agissent principalement en soirée, après 22h ; en journée le quartier est plutôt calme et familial.

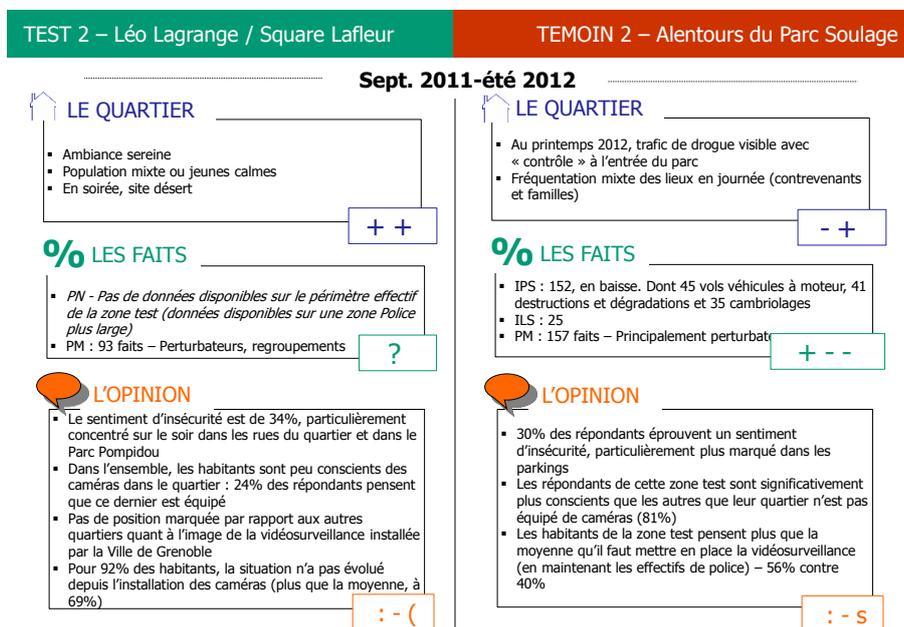
Les faits recensés en 2010 par la Police Municipale (avant l'expérimentation) reflètent en partie ce diagnostic : les faits sont peu nombreux (14) mais concernent principalement des « perturbateurs ».

Cependant, malgré ce diagnostic, *l'opinion* est plutôt positive. Les habitants n'indiquent pas subir plus d'agressions que dans les autres quartiers et sont également dans la moyenne de confiance vis-à-vis de la vidéosurveillance.

Quant au site témoin, les alentours du Parc Soulage, les problématiques sont similaires à celle du Square Lafleur. Elles se déclinent en trafic et consommation de stupéfiants, dégradations, nuisances sonores... L'Indicateur de Pilotage des Services de la Police Nationale dénombre 168 faits répartis à égalité entre vols de véhicule à moteur, dégradations et cambriolages. Le niveau de faits recensés par la Police Municipale est équivalent à ceux du Square Lafleur (15), avec également des « perturbateurs ». Les atouts :

S'agissant de *l'opinion*, les habitants ne déclarent pas plus de sinistre ou d'agression que la moyenne mais ont une image significativement meilleure que les autres de la vidéosurveillance. Ils sont en effet 55% à penser qu'elle est efficace pour lutter contre les nuisances (versus 40% en moyenne).

4.3.2 De septembre 2011 à l'été 2012 : première année de vidéosurveillance



Les observations de terrain réalisées à partir de la mise en place de la vidéosurveillance font apparaître un quartier calme sur Léo Lagrange. En journée, la population qui le fréquente y est diversifiée. Quand des jeunes sont présents, il s'agit de groupes s'adonnant à des activités ne gênant pas les autres publics (discussions, sport...). En soirée, toute l'année, le site est désert- sur la partie couverte par les caméras⁶.

Les chiffres transmis par la Police Municipale montrent néanmoins un taux d'infractions en forte hausse et ayant pour objet des « perturbateurs » ou des regroupements. L'ILS qui cumulait 8 faits en 2010 passe à 25 en 2011.

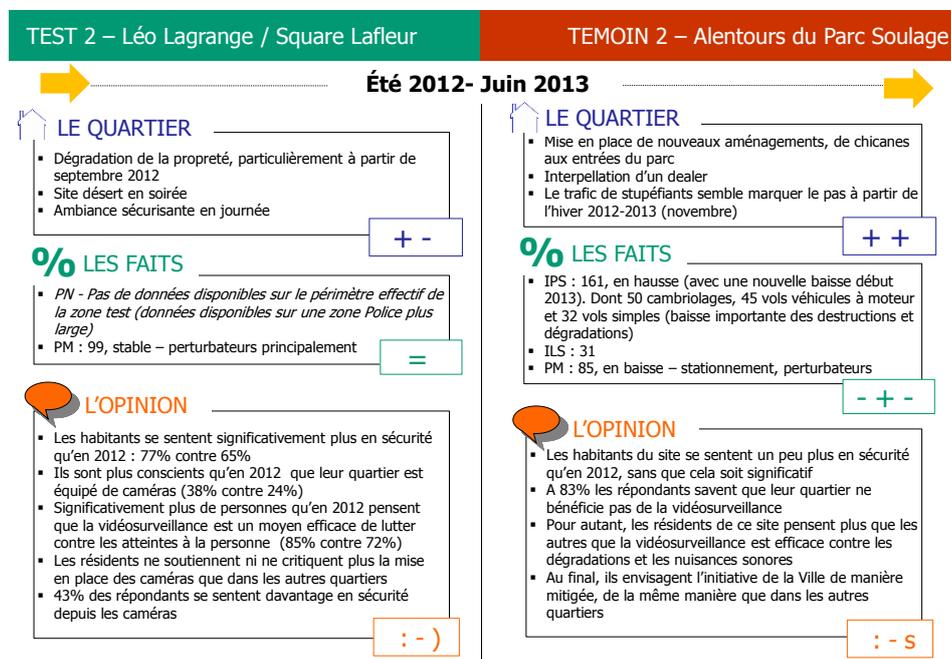
Le niveau d'activité délinquante semble sensible pour les habitants : ils se sentent en insécurité à 34% (dans la moyenne), mais de manière plus significative le soir et dans le Parc Pompidou. Malgré ce constat, les résidents paraissent peu intéressés par la vidéosurveillance : moins d'un quart des répondants (24%) est conscient que son quartier est équipé de caméras et aucune position marquée ne se dégage quant à la pertinence d'un tel dispositif. En revanche, de façon très nette, 92% des interrogés pensent que la situation n'a pas changé après 10 mois de présence des caméras au Square Lafleur.

⁶ Les observations en soirée se font depuis le COCS.

Du côté des alentours du Parc Soulage, l'ambiance du quartier est contrastée : à partir de début 2012, confirmant l'ILS, un trafic de drogue visible se tient dans le Parc, avec un « contrôle » des accès voire des propositions d'achat de stupéfiants. Le quartier n'est pas rassurant, certaines visites sur site doivent être écourtées. Cependant, les contrevenants qui opèrent le jour n'empêchent pas que des familles et d'autres publics fréquentent le parc en même temps.

Le sentiment d'insécurité ressenti par les habitants s'élève à un niveau dans la moyenne de 30% et est plus particulièrement prégnant dans les parkings. Les habitants savent significativement plus que les autres qu'ils ne bénéficient pas de la vidéosurveillance. 81% ne se trompent pas quand la question leur est posée et 56% souhaiterait d'ailleurs qu'elle soit installée, en maintenant les effectifs de Police.

4.3.3 De septembre 2012 à l'été 2013 : deuxième année de vidéosurveillance



La deuxième année d'expérimentation sur le site test Léo Lagrange n'apporte pas de changements visibles dans l'ambiance du quartier. Seule la propreté des espaces publics se détériore, notamment à partir de septembre 2012, mais le site reste aussi sécurisant et fréquenté en journée qu'il est désert en soirée.

Les faits rapportés par la Police Municipale sont quantitativement et qualitativement stables, s'élevant à 99 (versus 93 en 2011) et concernent toujours des « perturbateurs ». Pourtant, les policiers municipaux indiquent qu'ils notent une baisse sensible des regroupements d'individus et une amélioration des problématiques sur le square Lafleur depuis le début de l'expérimentation.

En regard de cette relative stagnation, *l'opinion* apparait en évolution positive. Les habitants sont moins nombreux qu'en 2012 à éprouver un sentiment d'insécurité : 77% des interrogés disent se sentir en sécurité contre 65% l'année précédente. Ceci s'articule vraisemblablement avec leur connaissance accrue de la vidéosurveillance (38% en sont conscients soit 14% de plus qu'en 2012) et l'image beaucoup plus positive qu'ils s'en font. 85% jugent que c'est un moyen efficace de lutter contre les atteintes à la personne et 43% se sentent davantage en sécurité depuis son installation (alors qu'ils n'étaient que 4% la première année).

Figure 10 : Réponses à la question "Vous-même, depuis qu'a été installée la vidéosurveillance dans votre quartier... " (Eté 2013)

	TOTAL 2013	Secteur équipé de vidéosurveillance	Secteur non équipé de vidéosurveillance	ZONE 1 : Square Lafleur - Parc Pompidou (vidéosurveillé)	ZONE 3 : Jardin de ville (vidéosurveillé)	ZONE 4 : Rues piétonnes du centre-ville (témoin)	ZONE 5 : Village olympique (vidéosurveillé)	TOTAL 2012
%								
Base	100	79	21*	25	16	15	38	91
Vous vous sentez davantage en sécurité dans votre quartier	32	40	-	43	34	-	41	24
Vous considérez que la situation n'a pas évolué dans votre quartier	59	54	76	57	66	66	47	69
Vous vous sentez moins en sécurité dans votre quartier	7	4	19	-	-	26	7	4
Ne sait pas	3	2	5	-	-	8	4	3

Figure 11 : Réponses à la question "Vous-même, depuis qu'a été installée la vidéosurveillance dans votre quartier... " (Eté 2012)

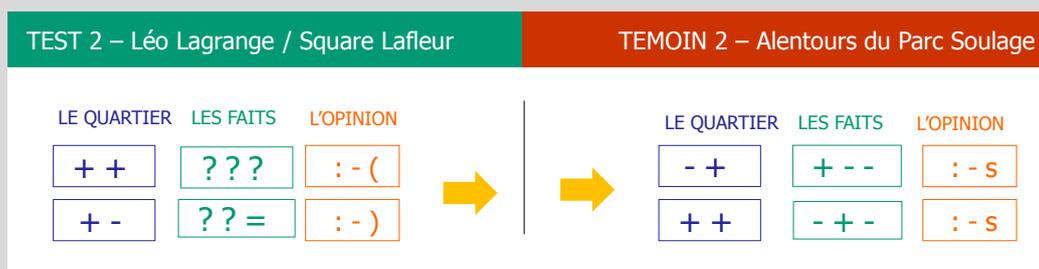
	TOTAL	secteur équipé de vidéosurveillance	secteur non équipé de vidéosurveillance	ZONE 1 : Square Lafleur - Parc Pompidou (vidéosurveillé)	ZONE 3 : Jardin de ville (vidéosurveillé)	ZONE 4 : Rues piétonnes du centre-ville (témoin)	ZONE 5 : Village olympique (vidéosurveillé)
%							
Base	91	66	26*	16*	20*	19*	30*
Vous vous sentez davantage en sécurité dans votre quartier	24	24	24	4 -	16	12	39 +
Vous considérez que la situation n'a pas évolué dans votre quartier	69	68	71	92 +	76	82	50 -
Vous vous sentez moins en sécurité dans votre quartier	4	4	5	4	7	6	2
Ne sait pas	3	4	-	-	-	-	9 +

Sur le site témoin (alentours du Parc Soulage), le trafic de stupéfiants semble marquer le pas à l'hiver 2012-2013, rendant le quartier plus rassurant, sans contrôle d'accès ou présence de guetteurs à l'entrée du Parc. Pour expliquer ce changement, la Police signale qu'un dealer a fait l'objet d'une arrestation. De plus, de nouveaux aménagements ont été mis en place et des chicanes créées à l'entrée du parc.

Les chiffres des deux Polices sont nuancés. L'Indicateur de Pilotage des Services de la Police Nationale est stable par rapport à 2012. Les chiffres de la Police Municipale sont en baisse importante, de 157 faits recensés à 85. Corroborant les éléments de contexte indiquant une baisse du trafic de stupéfiants, l'ILS est pour sa part en hausse, montrant une activité plus importante de la Police sur ce type d'infractions.

L'opinion ne montre pas non plus de modification significative ni de positionnement particulièrement marqué. Les habitants se sentent plus en sécurité qu'en 2012, tout en étant toujours aussi conscients qu'il n'y a pas de caméra dans leur quartier. Ils considèrent la vidéosurveillance potentiellement efficace contre les dégradations et les nuisances sonores, sans pour autant plébisciter plus que les autres l'initiative de la Ville quant à son installation.

Synthèse Square Lafleur – Alentours du Parc Soulage



Tout en rappelant que les données de la Police Nationale n'étaient pas exploitables pour le site test, l'analyse de l'évolution du quartier ne montre pas d'évolution franche ni convergente du quartier, mais plutôt deux frémissements positifs. D'une part, les forces de police municipale font état d'une baisse des regroupements d'individus et des problématiques qui y sont liées. D'autre part, en deuxième année d'expérimentation, les habitants sont mieux informés de la présence de caméras et perçoivent de ce fait plus ses avantages. Ils sont ainsi 10 fois plus à se sentir davantage en sécurité la deuxième année d'expérimentation que la première.

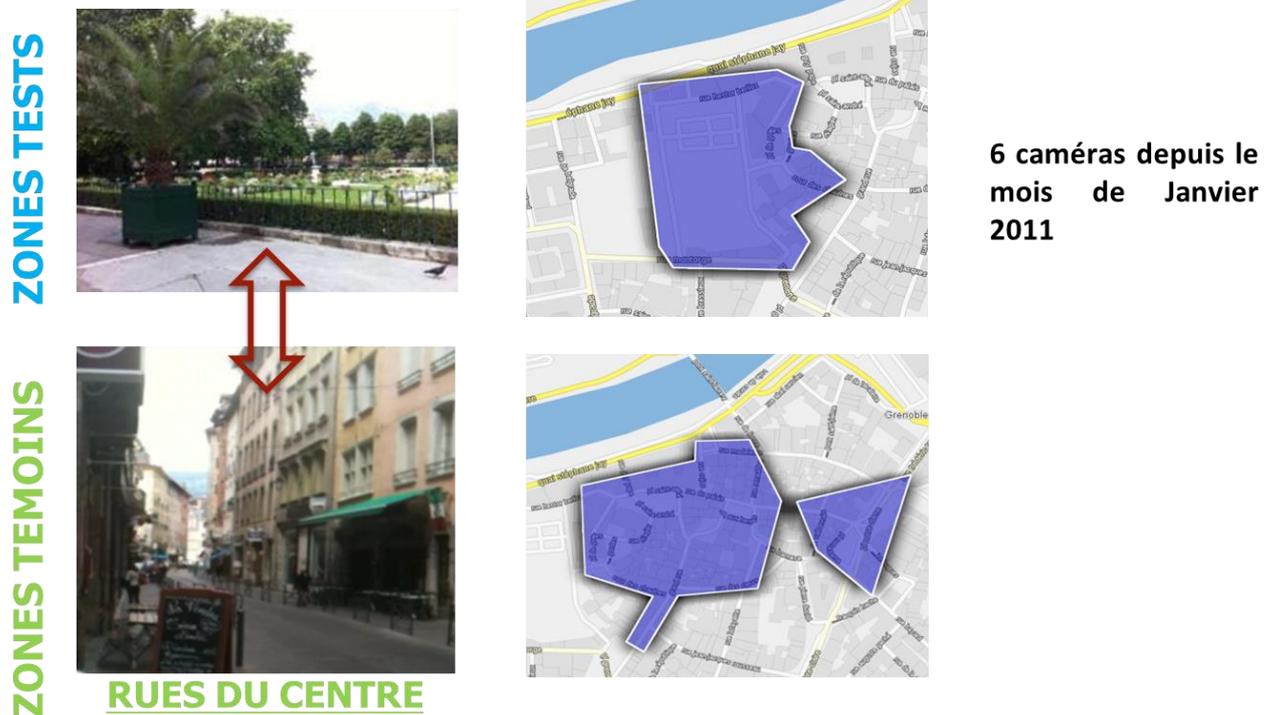
La logique de tranquillisation en lien avec la vidéosurveillance semble donc commencer à fonctionner pour le site Léo Lagrange / Square Lafleur.

Le site témoin ayant subi d'importants changements de contexte (aménagements, interpellations...), la situation semble s'y être améliorée en dépit de la non

présence de caméras. Il est cependant intéressant de noter que les habitants ne se sentent pas significativement plus en sécurité qu'avant.

4.4 Evaluation du quartier Jardin de ville et quartier témoin

Figure 12 : Configuration des quartiers Jardin de Ville et Rues piétonnes du centre-ville



4.4.1 Avant la vidéosurveillance

TEST 3 – Jardin de Ville

TEMOIN 3 - Rues piétonnes du centre ville

AVANT LA VIDEOSURVEILLANCE

LE QUARTIER

- Un quartier hétérogène de par sa fréquentation, propice à un « choc des cultures »
- Au printemps et en début d'été, la Roseraie constitue un lieu de rassemblement festif pour un public étudiant (concentrations jusqu'à 200 personnes)
- 2 principaux types de nuisances sont à souligner : nuisances sonores et jets de débris
- En journée et le reste de l'année, le Jardin de Ville est paisible, fréquenté à la fois par des promeneurs et par des passants

% LES FAITS

- IPS : 59, peu de problèmes sur la zone
- Délinquance acquisitive : 25 vols simples, 13 vols véhicules à moteur, 10 cambriolages
- ILS : 27
- PM : 141 – perturbateurs et dégradations

L'OPINION

- Les répondants du Jardin de Ville indiquent subir significativement plus d'agressions que ceux des autres quartiers, notamment verbale (43% contre 31%)
- Les habitants du Jardin de ville sont bien moins confiants que les autres dans l'efficacité générale de la vidéosurveillance, à la fois pour lutter contre les nuisances sonores, les dégradations et les atteintes à la personne

LE QUARTIER

- Quartier commerçant, passant, riche en restaurants et bars qui peuvent rester ouverts tard le soir
- Les nuisances sonores constituent la principale problématique constatée sur la zone, notamment aux alentours de la Place des Tilleuls
- Conflits d'usage sur la place Victor Hugo (présence importante de SDF), rixes occasionnelles
- Le public fréquentant les zones piétonnes est assez proche de celui occupant la roseraie (étudiants principalement).

% LES FAITS

- IPS : 154 dont une grosse proportion de vols simples (105) puis vols liés aux véhicules (15), dégradations (13)
- ILS : 27
- PM : 382 – nuisances sonores et contrôles terrasses

L'OPINION

- Les habitants sont 2 fois plus victimes de cambriolages dans les rues piétonnes qu'ailleurs (20% contre 11%)
- Les habitants des rues piétonnes sont aussi confiants que les autres dans l'efficacité de la vidéosurveillance, sauf sur les nuisances sonores

Lors du diagnostic effectué avant l'expérimentation de la vidéosurveillance, le Jardin de Ville apparaît comme un quartier hétérogène au regard de sa fréquentation. Il accueille à la fois des résidents présents depuis plusieurs années dans le périmètre, des passants traversant le quartier pour des trajets utilitaires (domicile-travail par exemple), ainsi qu'une population importante de jeunes étudiants à certains moments de l'année et de la journée. Au printemps et en début d'été principalement, la roseraie constitue un lieu de rassemblement et de fête pour les étudiants. Des concentrations allant jusqu'à 300 personnes peuvent être observées, générant des nuisances sonores importantes pour les riverains ainsi que quelques rixes entre étudiants et groupes de jeunes issus d'autres quartiers. Des problèmes de propreté sont aussi rapportés : poubelles qui débordent, abandon de débris... En dehors de ces moments de rassemblement, le Jardin de Ville est un lieu calme, fréquenté par des promeneurs et des passants.

Les statistiques de la Police Nationale montrent que le site présente peu de problèmes. 59 faits sont recensés, concernant principalement des actes de délinquance acquisitive (vols, vols de véhicules à moteur) ainsi que des cambriolages. Les signalements liés à l'Infraction à la Législation sur les Stupéfiants s'élèvent à 27. La Police Municipale signale quant à elle 141 faits en 2010, concernant en majeure partie des « perturbateurs » et des dégradations.

Du point de vue de l'opinion, les habitants du Jardin de Ville ont des réponses plus marquées que dans les autres quartiers expérimentaux. D'abord, ils indiquent subir plus d'agressions que les résidents des autres zones (43% contre

31%), précisant qu'il s'agit particulièrement d'agressions verbales. Ensuite, ils sont significativement moins confiants dans l'efficacité générale de la vidéosurveillance, avec des écarts de 10 à 15 points à la moyenne suivant les items. Seuls 58% d'entre eux pensent qu'elle peut aider à lutter contre les dégradations des biens, contre 70% en moyenne. S'agissant des atteintes à la personne, 53% pensent que la vidéosurveillance peut être efficace contre 68% en moyenne.

L'état des lieux du Jardin de Ville montre donc un quartier peu criminogène avec de gros problèmes de nuisances sonores liées à des regroupements et des habitants peu confiants dans la capacité de la vidéosurveillance à les régler.

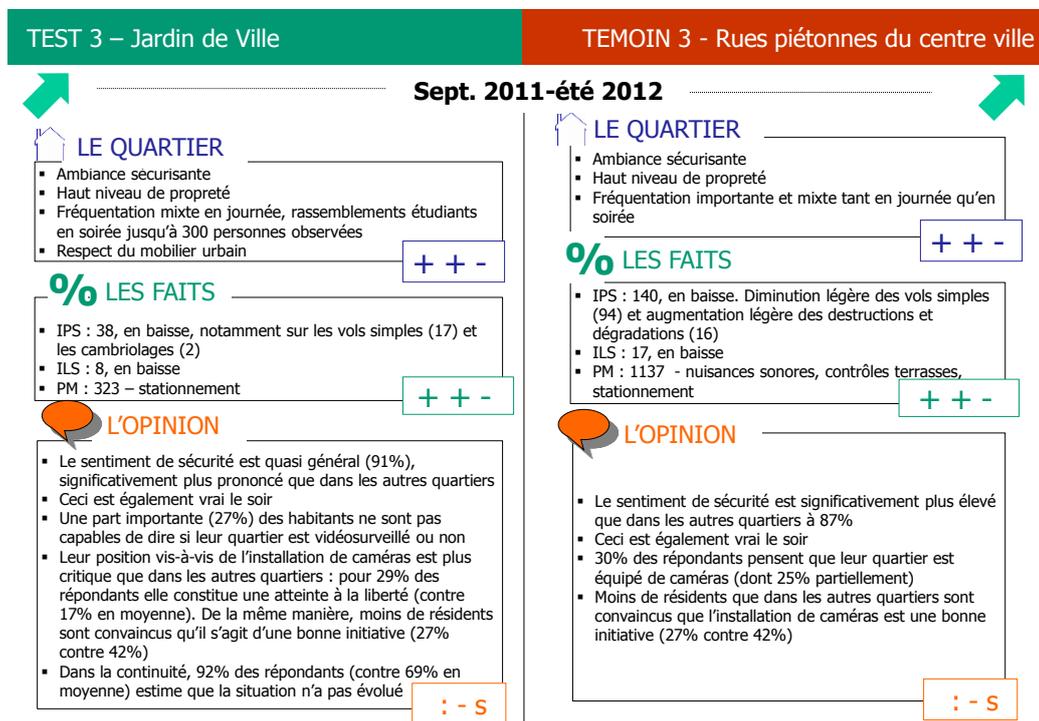
Le quartier témoin retenu, mitoyen du Jardin de Ville, est constitué des rues piétonnes du centre-ville. Avant l'installation de la vidéosurveillance, le diagnostic présente un périmètre au visage commerçant, passant, très fréquenté. Le public fréquentant les rues piétonnes ressemble à celui du Jardin de Ville : passants, promeneurs, étudiants. La problématique identifiée sur la zone est en lien avec la présence de bars et restaurants pouvant rester ouverts tard : il s'agit également de nuisances sonores. Des rixes relatives à des conflits d'usage sont également signalées sur la Place Victor Hugo, qui accueille beaucoup de SDF.

Les faits recensés par la Police Nationale sont plus nombreux qu'au Jardin de Ville : 154 en 2010, dont une proportion importante de vols simples (105), puis de vols liés aux véhicules (15) et de dégradations (13). L'ILS s'élève à 27, il est similaire à celui du Jardin de Ville. Les données de la Police Municipale rendent bien compte des problèmes rencontrés sur le périmètre. L'activité des équipes fait apparaître 382 faits, majoritairement des nuisances sonores.

Pour compléter cet état des lieux avant la vidéosurveillance, les réponses des habitants des rues piétonnes montrent que ceux-ci sont deux fois plus cambriolés que dans les autres quartiers. Ils sont 20% à mentionner un cambriolage dans les 5 dernières années, contre 10% en moyenne. L'image qu'ils ont a priori de la vidéosurveillance est conforme à celle des habitants des autres zones ; ils expriment une certaine confiance dans l'efficacité de la vidéosurveillance à lutter contre les dégradations et les atteintes à la personne, en revanche ils sont plus dubitatifs sur les nuisances sonores.

Les deux zones test et témoin de ce dernier binôme présentent, au moment du diagnostic, des situations plutôt similaires en termes de fréquentation du quartier et du type de nuisances et de délinquance. *L'opinion* des résidents vis-à-vis de la vidéosurveillance y est cependant contrastée, les habitants du Jardin de Ville exprimant plus leur défiance quant à l'efficacité potentielle de l'installation de caméras.

4.4.2 De septembre 2011 à l'été 2012 : première année de vidéosurveillance



A partir de septembre 2011, les caméras sont mises en place sur le site test du Jardin de Ville. Les observations de terrain menées sur la première année dessinent un environnement complètement sécurisant, présentant toujours un haut niveau de propreté. La fréquentation du jardin est mixte en journée et des rassemblements étudiants continuent à être observés le soir dès que le temps est approprié. Entre 200 et 300 personnes sont parfois réunies – celles-ci sont plutôt respectueuses du mobilier urbain. Les nuisances sonores sont toujours présentes.

S'intéressant aux faits, l'année 2011 voit l'IPS passer de 59 à 38, avec une diminution notable des vols simples et surtout des cambriolages (de 10 en 2010 à 2 en 2011). L'ILS est également en baisse, s'établissant à 8 faits contre 27 l'année précédente. Enfin, suite à la création de la Brigade de soirée, beaucoup plus de faits sont enregistrés par la Police Municipale – mais ce sont majoritairement des problèmes de stationnement qui font augmenter le total.

Faisant écho à l'ambiance ressentie dans *le quartier*, *l'opinion* des résidents sur le sentiment de sécurité est massivement positive : 92% des interrogés disent se sentir tout à fait en sécurité au Jardin de Ville, y compris le soir. Cette satisfaction quant à leur sécurité explique vraisemblablement la relative indifférence des résidents quant à l'équipement ou non de leur quartier en caméras : près d'un tiers des répondants ne savent pas du tout se prononcer sur ce point. Leur *opinion* à l'égard de la vidéosurveillance est d'ailleurs plus critique

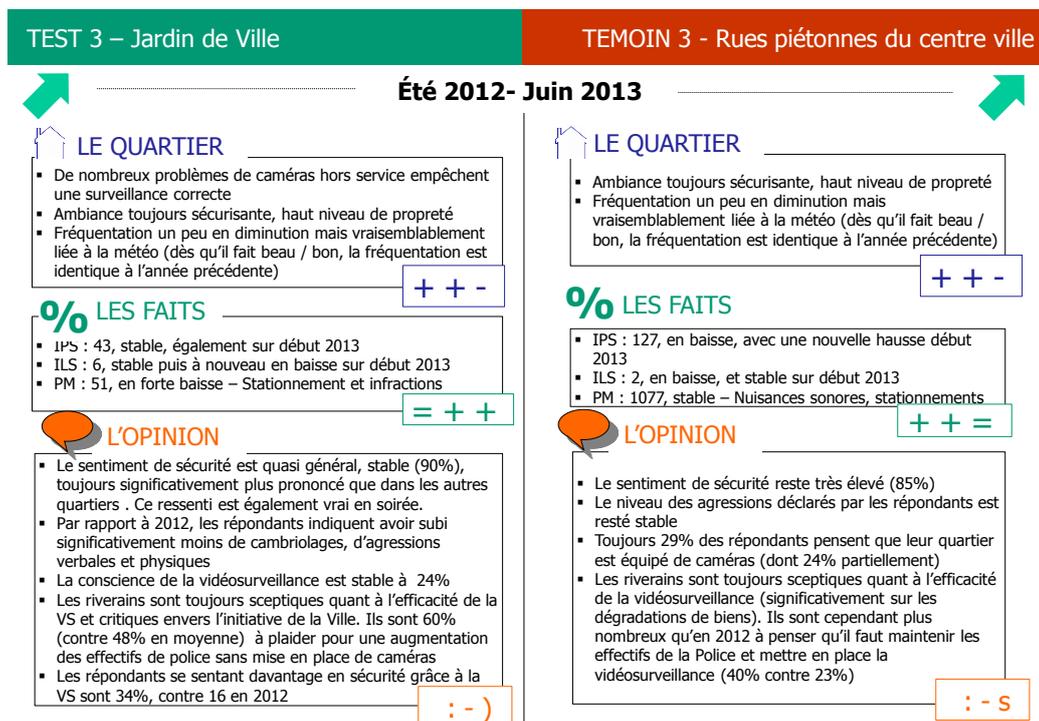
que dans les autres zones. Pour 29% des répondants elle constitue une atteinte à la liberté (contre 17% en moyenne). De la même manière, seuls 27% des résidents trouvent que la vidéosurveillance est une bonne initiative de la Ville, contre 42% en moyenne. Dans la continuité, 92% des habitants du Jardin de Ville (69% en moyenne) estiment que la situation n'a pas évoluée depuis le début de l'expérimentation.

Dans les rues piétonnes, la situation est similaire en termes d'ambiance et de niveau de délinquance. Le quartier apparaît toujours très sûr, très propre et très fréquenté par des publics mixtes. L'Indicateur de Pilotage des Services de la Police Nationale montre également une baisse des faits recensés avec une diminution des vols simples. Les Infractions à la Législation sur les Stupéfiants marquent également un fléchissement, de 27 à 17. Les interventions de la Police Municipale (notamment celles de la Brigade de soirée) portent particulièrement sur des nuisances sonores.

Au global, *l'opinion* des résidents est mitigée. Le sentiment de sécurité ressenti est significativement plus élevé que dans les autres sites (87% contre 74% en moyenne). Un quart des répondants pense que la quartier est équipé de caméras (ce qui est vrai dans d'autres rues hors périmètre, d'où une confusion possible), mais pour autant, les habitants des rues piétonnes sont plus critiques quant à l'initiative de la Ville d'en avoir installé. Seuls 27% soutiennent cette décision contre 42% en moyenne.

Au cours de cette première année, les deux zones test et témoin montrent une évolution favorable similaire. *Les faits* sont en baisse, l'ambiance est sécurisante et les résidents la ressentent comme telle. Les résidents du Jardin de Ville comme des rues piétonnes restent parmi les plus défiants vis-à-vis de la vidéosurveillance.

4.4.3 De septembre 2012 à l'été 2013 : deuxième année de vidéosurveillance



Entre l'été 2012 et l'été 2013, le quartier du Jardin de Ville offre un environnement toujours aussi sécurisant et propre. La fréquentation y est un peu en diminution mais cela est vraisemblablement lié à la météo. Dès que le temps est propice, la roseraie est à nouveau occupée par les étudiants, produisant les mêmes nuisances sonores pour les riverains. Il est à noter que sur l'année, de nombreux problèmes de caméras (dysfonctionnements, équipements hors service) rendent la surveillance limitée.

Les faits recensés sont globalement en baisse par rapport aux niveaux de l'année précédente : la Police Nationale fait état de 43 IPS versus 38 en 2011 et de 2 ILS en 2012 contre 8 en 201.

Le sentiment de sécurité est stable et quasi général (90%), toujours plus significativement prononcé que dans les autres quartiers de la ville, que ce soit en journée ou en soirée. Les répondants indiquent même avoir subi moins de cambriolages et d'agressions verbales et physiques par rapport à l'année précédente. La situation est donc en amélioration, sans que cela semble lié à la vidéosurveillance. Dans les mêmes proportions qu'en 2011, seul un quart des répondants a conscience des caméras dans le quartier. Ils sont pourtant plus nombreux à se sentir davantage en sécurité depuis leur installation (34% contre 16% en 2012) mais il subsiste un ratio important et grandissant de personnes critiques envers l'efficacité du dispositif et l'initiative de la Ville. 60% des habitants plaident pour une augmentation des effectifs de Police sans installation

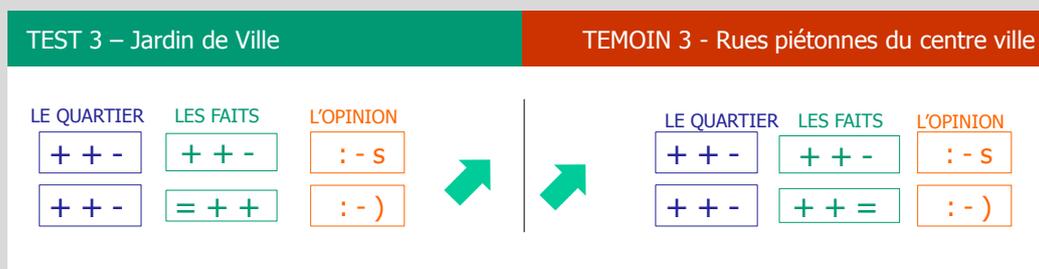
de caméras alors qu'ils ne sont que 48% en moyenne dans l'ensemble des quartiers.

La situation pour le site des rues piétonnes est sensiblement la même. Le quartier reste très rassurant, très propre et aussi fréquenté quand il fait beau.

Les faits recensés par les forces de l'ordre sont en baisse. L'IPS diminue de 140 faits en 2011 à 127 en 2011, l'ILS de 17 à 2, les chiffres de la Police Municipale sont stables en nombre (1077 versus 1137) et en type d'interventions (nuisances sonores, stationnement).

L'opinion révèle elle aussi une tendance plutôt positive. Le sentiment de sécurité reste plus élevé qu'ailleurs (85%) et le niveau des agressions déclarées par les répondants est resté stable. Même si les habitants des rues piétonnes sont plus sceptiques que les autres sur la capacité de la vidéosurveillance à lutter contre les dégradations, ils sont plus nombreux qu'en 2012 à penser qu'il faut la mettre en place dans le quartier tout en maintenant les effectifs de Police (40% en 2012 contre 23% en 2011). Ce taux reste en dessous de la moyenne de l'ensemble des secteurs.

Synthèse Jardin de Ville – Rues piétonnes



Les quartiers du binôme Jardin de Ville et Rues piétonnes du centre-ville présentent des situations et des évolutions positives similaires sur l'ensemble de l'expérimentation.

L'ambiance générale reste très bonne : en journée, le parc est fréquenté par des familles et passants ; la propreté présente toujours un niveau élevé.

La comparaison site test / site témoin montre une dynamique commune de baisse de la délinquance, vraisemblablement due à des facteurs autres que la vidéosurveillance.

Sur le Jardin de Ville, il n'y a pas d'évolution significative de la fréquentation ni des comportements troublant l'ordre public et ayant mené à la mise en place de caméras. Les regroupements et les nuisances sonores persistent ; **la logique de dissuasion** ne semble donc pas efficace.

L'utilisation de la vidéosurveillance pour repérer les situations demandant une intervention sur le site ou calibrer celles-ci est en évolution au sein des services

de la Police Municipale (**logique d'intervention**). Cependant, sur le Jardin de Ville particulièrement, elle a pu être gênée ou empêchée par des dysfonctionnements récurrents de caméras en 2012.

Enfin, tant le site test que le site témoin présentent une situation particulière au regard de *l'opinion* de leurs habitants. Ceux-ci se sentent beaucoup plus en sécurité qu'ailleurs et sont aussi beaucoup plus indifférents, dubitatifs voire critiques à l'égard de la vidéosurveillance. Ce sentiment s'est accentué sur les deux années d'expérimentation. La **logique de tranquillisation** n'est donc pas observable.

Au final, les deux sites évoluant de la même façon, l'effet de la vidéosurveillance n'est pas démontrable sur ce binôme.

5 Réponses aux questions d'évaluation

5.1 Question 1 : En quoi l'usage de la vidéosurveillance contribue-t-il à la mise en œuvre de la politique de sécurité/tranquillité publique ?

Rappel des sous-questions évaluatives et des critères de jugement

Les images de la vidéosurveillance sont-elles correctement exploitées par les forces de police et utilisées pour améliorer l'élucidation des délits recensés ?

Les images de la vidéosurveillance permettent-elles d'optimiser et de bien calibrer l'intervention des forces de l'ordre ?

La vidéosurveillance améliore-t-elle les relations de partenariats entre les différents acteurs locaux qui interviennent dans la prévention et la sécurisation des trois sites expérimentaux ?

Critères de jugement

1. Chaque caméra est opérationnelle pour répondre aux objectifs visés sur la zone
2. Les modalités d'exploitation sont en adéquation avec les phénomènes délinquants constatés dans les différentes zones
3. Les modes opératoires de traitement des images et de transmission des informations sont optimaux
4. Le dispositif de vidéosurveillance a été le support d'un développement du partenariat des services de la Ville avec les autres acteurs de la prévention-sécurité
5. Les images obtenues par vidéosurveillance sont exploitées par les forces de l'ordre pour faciliter leur intervention sur le terrain
6. Les forces de l'ordre interviennent plus efficacement grâce à la vidéosurveillance
7. Les images obtenues par vidéosurveillance sont exploitées par les forces de l'ordre pour résoudre les affaires
8. Les images obtenues par vidéosurveillance sont utiles pour l'élucidation des affaires

5.1.1 L'usage de la vidéosurveillance a favorisé la mise en place de partenariats opérationnels mais ceux-ci ne font pas l'objet d'une collaboration organisée

La mise en place de la vidéosurveillance a été l'occasion d'une répartition formalisée des rôles entre Police Municipale et Police Nationale quant à l'exploitation des images. L'organisation logistique et informatique mise en place (envoi du flux d'image, possibilité de prendre ou non la main sur une caméra...) apparaît claire pour les acteurs concernés et a été effective sur la durée de

l'expérimentation. Ainsi, le flux d'image des caméras est dirigé en premier lieu vers le Centre Opérationnel de Supervision et de Contrôle (COCS), de 7h30 du matin à minuit en hiver et deux heures en été. Pendant la nuit, le flux est directement envoyé à la Police Nationale. Nuit et jour, celle-ci dispose de la possibilité de prendre la main sur les caméras si nécessaire. Au sein du COCS, les vacations de jour et de nuit se chevauchant, une passation est effectuée entre les équipes sur l'ensemble des éléments relatifs à leur service – incluant les images de la vidéosurveillance. Cette passation est réduite à un échange par mail entre les équipes de nuit et celles du lendemain et n'existe pas entre les équipes de la Police Municipale et celles de la Police Nationale au moment de la bascule des images vers cette dernière.

A cette répartition des rôles dans la réception et le visionnage des images, s'ajoute le processus de réquisition judiciaire des images. Sur demande de la Police Nationale, les images, conservées 8 jours, peuvent être visionnées puis éventuellement « extraites » et transmises dans le cadre d'une enquête judiciaire. Ce processus, formalisé et présenté aux agents au début de l'expérimentation, a été effectivement mis en œuvre depuis 2011. Les agents indiquent que la collaboration Police Nationale – Police Municipale fonctionne bien sur ce point. Les réquisitions sont devenues un « automatisme » quand une enquête porte sur un quartier vidéosurveillé. Cependant, si les images sont bien transmises à la Police Nationale, il n'existe pas à l'heure actuelle de suivi de l'utilité réelle des images dans l'élucidation des affaires. Un retour de la Police Nationale à la Police Municipale est parfois fait mais sans que cela soit systématique ni formel.

Au-delà de l'aspect opérationnel, l'étude de fonctionnement n'a pas identifié de synergies ou de logiques de collaboration organisées en interne ou entre les différents acteurs de la prévention et de la sécurité. Ainsi, il ne semble pas exister de document partageant les objectifs de la vidéosurveillance et des modalités ou procédures relatives à son exploitation, ni d'instance dédiée à les échanges d'informations ou d'habitudes de travail les favorisant. Au sein même de la Police Municipale ainsi qu'entre les différents partenaires, de l'avis même des agents, l'expérimentation de la vidéosurveillance n'a pas été suffisamment l'occasion de croiser les regards entre agents de terrain et opérateurs ou de participer à des formations collectives. Il était pourtant envisagé que les opérateurs aillent une semaine par mois sur le terrain et que les agents de terrain puissent ponctuellement venir renforcer les équipes d'opérateurs afin de créer les conditions d'une meilleure collaboration. A ce jour, cela n'a pu être mis en place, bien que cela constitue un souhait des équipes rencontrées.

Enfin, la collaboration entre la Police Municipale et les autres services de la Ville (espaces verts, voirie...) ne semble pas encore effective. Des problèmes de tags visibles dans le champ des caméras voire sur les panneaux d'information ou encore de végétation masquant une partie des images ont parfois perduré plusieurs semaines, sans que les services concernés soient informés et mobilisés.

5.1.2 Les images de la vidéosurveillance permettent de plus en plus d'optimiser et calibrer l'intervention des forces de l'ordre

Lors du lancement de l'expérimentation de la vidéosurveillance, le dispositif mis en place avait pour objectif d'aider les forces de police à calibrer leurs interventions (nombre de patrouilles à envoyer sur un lieu, nombre de contrevenants en cause...) ainsi qu'à les optimiser (suivi de suspect sur le terrain assisté par les agents du COCS, repérage des lieux avant intervention pour identifier les points de fuite...). A contrario, les agents n'ayant pas pour seul rôle le visionnage des images, le repérage en direct de situations demandant une intervention n'était pas particulièrement recherché.

Au réel, au fur et à mesure du déroulement de l'expérimentation, il apparaît que les images de la vidéosurveillance ont été de plus en plus exploitées par les agents pour appuyer les interventions. L'utilisation des caméras s'est illustrée de trois manières différentes :

- A l'initiative des opérateurs du COCS, lorsqu'une patrouille est envoyée après appel d'un particulier sur un lieu vidéosurveillé. Dans ce cas, les opérateurs effectuent un repérage préliminaire des lieux et transmettent les informations recueillies à la patrouille. Les opérateurs du COCS, repérant parfois directement à l'écran des situations problématiques, peuvent décider d'y envoyer une patrouille.
- A l'initiative des agents de terrain, en appui d'une intervention décidée directement par la patrouille lors d'un passage sur un lieu vidéosurveillé. En cas de besoin, les agents de terrain ayant repéré une situation problématique demandent au COCS des informations sur le périmètre, les caméras permettant de balayer un champ plus large.
- A l'initiative des agents de terrain, en utilisant les caméras comme un « quatrième homme » lors des patrouilles. En stationnant leur véhicule sous une caméra, les agents profitent de la surveillance des opérateurs du COCS et peuvent intervenir à deux sur le lieu de l'infraction, en limitant l'appel de renfort quand cela n'est pas nécessaire.

Ces pratiques, dont l'apprentissage s'est fait progressivement, n'ont pas fait l'objet d'une formation spécifique ou d'une procédure particulière. Les équipes du COCS s'en sont saisies empiriquement au fur et à mesure et ont pu les partager ou échanger sur celles-ci lors de leurs réunions d'équipe. Dans ce cadre, les images des caméras ont également été utilisées comme un outil rétrospectif de formation (analyse collective des images d'une intervention).

La dynamique engagée par les équipes pour mettre à profit les images dans la gestion des interventions est donc engagée mais des limites et donc des marges

de manœuvre existent encore. Aucune procédure ou objectif n'étant formalisé, tous les agents n'ont pas encore le « réflexe » de proposer ou de demander l'appui des images pour une intervention. D'autre part, cet appui peut parfois être limité par la disponibilité des opérateurs du COCS, ceux-ci étant également chargés de réceptionner et traiter les appels radio et ceux du 17, ils peuvent ne pas être en mesure de répondre à une demande d'une patrouille de terrain de manière instantanée.

5.1.3 L'exploitation faite des images de la vidéosurveillance est de nature à concourir à l'élucidation des faits

La politique de sécurité et tranquillité publique intègre dans ses objectifs l'augmentation de l'élucidation des faits grâce à la vidéosurveillance. Les investigations menées lors de l'évaluation montrent que les pratiques actuelles sont globalement favorables à ce que les images appuient les enquêtes judiciaires et aident à leur élucidation.

L'étude de fonctionnement du dispositif de vidéosurveillance fait apparaître deux facteurs favorisant la logique d'élucidation : d'une part le commissariat de la Police Nationale peut « prendre la main » en temps réel sur les images des caméras ; d'autre part, des réquisitions sont faites de manière régulière dans le cadre des enquêtes judiciaires. Le recours aux enregistrements conservés 8 jours au COCS semble être devenu un réflexe pour les équipes de la Police Nationale. En 2012, 50 réquisitions ont été effectuées, ayant mené au final à 29 extractions (lorsque lors du visionnage les images ne sont pas exploitables, elles ne sont pas « extraites »). En 2013, le nombre de demandes augmente, passant à 61 réquisitions sur les 8 premiers mois de l'année (dont 35 extractions). Ces chiffres laissent à penser que la vidéosurveillance est clairement considérée comme un outil d'aide à l'élucidation⁷ et est utilisée comme tel.

L'expérimentation de la vidéosurveillance est donc de nature à améliorer l'élucidation des enquêtes judiciaires. Cependant, les chiffres effectifs sur le ratio d'affaires élucidées en partie ou totalement grâce à la vidéosurveillance n'étant pas disponibles, il n'est pas possible de statuer sur la base de résultats concrets.

Synthèse de la réponse à la question 1

Durant l'expérimentation de la vidéosurveillance sur la Ville de Grenoble, le dispositif a pu contribuer progressivement au déploiement de la politique de sécurité et de tranquillité publique. Les choix structurels de mise en œuvre de l'outil (lieu d'implantation des caméras, envoi des flux d'images au COCS en journée et à la Police Nationale la nuit, opérateurs du COCS assurant à la fois les

⁷ Les chiffres concrets d'élucidation des affaires sur la base des images de la vidéosurveillance ne sont pas connus.

appels téléphoniques, radio et le visionnage des images...) ainsi que ses capacités fonctionnelles (prise en main manuelle et en direct des caméras, enregistrement, extraction...) constituaient le cadre au sein duquel les équipes pouvaient s'approprier l'outil et ses potentialités. A défaut de document structurant et partagé (guide des procédures, objectifs), les équipes ont progressivement fait évoluer leurs pratiques en prenant appui sur la vidéosurveillance, en interne ou entre acteurs. Cet apprentissage a concerné différents types d'agents (opérateurs COCS, agents de terrain, équipes de la Police Nationale), sans que des synergies soient réellement organisées entre eux. Une dynamique de collaboration existe donc mais les pratiques restent hétérogènes. Ceci est le cas également pour les interventions sur le terrain. Tant les agents du COCS que les patrouilles sont volontaristes quant à l'utilisation de la vidéosurveillance mais celle-ci n'est pas encore systématique ni rationalisée. De plus, elle peut parfois souffrir de dysfonctionnements matériels.

Enfin, l'apport de la vidéosurveillance à l'élucidation des affaires semble plus marqué du fait de l'acquisition du « réflexe » de réquisition des images quand cela s'avère utile. L'efficacité réelle de ces procédures reste néanmoins difficile à quantifier en l'absence de suivi.

Au global, la vidéosurveillance constitue un bon outil support à la mise en œuvre de la politique de sécurité et bénéficie du volontarisme des équipes concernées. Manquant cependant d'un cadre de déploiement partagé, son utilisation pourrait encore être optimisée.

5.2 Question 2 : Dans quelle mesure la mise en œuvre de la vidéosurveillance a-t-elle contribué à réduire les difficultés rencontrées dans chacune des zones expérimentales ?

Rappel des sous-questions évaluatives et des critères de jugement

Les faits visés diminuent-ils avec l'installation de la vidéosurveillance ?

N'y-a-t-il pas un déplacement de la délinquance du fait de la vidéosurveillance ?

Les résultats obtenus sont-ils temporaires ou durables ?

Ces résultats sur le terrain induisent-ils une baisse du sentiment d'insécurité ?

Critères de jugement

1. Chaque caméra est opérationnelle pour répondre aux objectifs visés sur la zone
2. Les faits visés diminuent de manière plus importante dans les zones vidéo surveillées que dans les zones témoins
3. Les faits de délinquance ne se sont pas déplacés dans les pourtours des zones couvertes ou concentrés dans les angles morts
4. La baisse des niveaux d'infraction induit une baisse du sentiment d'insécurité
5. Les résultats obtenus sont durables dans le temps

5.2.1 Face à des problématiques variées, la vidéosurveillance n'a pas les mêmes effets

Selon les zones incluses dans l'expérimentation, les problématiques rencontrées étaient de différents registres : incivilités, dégradations, incendies de voiture, regroupements au Village Olympique ; nuisances sonores liées à des rassemblements festifs au Jardin de Ville ; incivilités, conflits d'usage et regroupements à Léo Lagrange. Afin de lutter contre ces problèmes, la vidéosurveillance était susceptible d'avoir des effets selon deux des **quatre types de logiques identifiées** :

- **La dissuasion** : les contrevenants, sachant qu'ils sont surveillés, ne passent pas à l'acte ;
- **L'intervention** : les forces de Police s'appuient sur les caméras pour déclencher ou optimiser leurs interventions ;
- **La tranquillisation** : les habitants, sachant leur quartier télésurveillé, se sentent plus en sécurité ;

- **L'élucidation** : les forces de police utilisent les images de la vidéosurveillance pour résoudre des affaires.

L'analyse par quartier a montré que la **logique de dissuasion** avait fonctionné sur le site du Village Olympique, voyant *les faits* recensés diminuer sur les deux années d'expérimentation, de 204 à 111 IPS entre 2010 et 2012 et de 184 faits notés par la Police Municipale en 2011 à 132 en 2012. Ces changements sont en partie corroborés par le ressenti de la population. 41% des habitants interrogés indiquent se sentir plus en sécurité depuis l'installation des caméras, contre 32% en moyenne sur l'ensemble des zones. Cette dynamique positive - non observable sur le site témoin - sera à confirmer (suite à une hausse légère sur le premier trimestre 2013) mais la vidéosurveillance semble avoir en partie réussi à diminuer la prégnance des problématiques rencontrées sur le secteur.

Ces résultats montrant une action positive de la vidéosurveillance au Village Olympique en termes **de dissuasion et de tranquillisation** sont partiellement renforcés par la situation à Léo Lagrange / Square Lafleur. Bien que ne disposant pas des chiffres de la Police Nationale, les faits recensés par la Police Municipale sont stables entre 2011 et 2012 et les agents de la Police Municipale indiquent ressentir un apaisement des problématiques sur le square Lafleur, comme sur le Village Olympique. Ils précisent que cela se traduit notamment par la diminution des regroupements d'individus. Sur le quartier Léo Lagrange, ces changements ne se lisent pas du tout dans *l'opinion* sur la première année d'expérimentation puisque 92% des répondants à l'enquête pense que la situation n'a pas évolué depuis l'installation des caméras. En revanche, la seconde année, les habitants sont à la fois plus conscients de l'équipement de leur quartier en vidéosurveillance et se sentent à 43% plus en sécurité.

Sur le quartier du Jardin de Ville, *les faits* sont en baisse sur les deux années d'expérimentation, mais sans que cela puisse être attribué à la vidéosurveillance car la situation évolue de la même manière sur le quartier témoin. Les nuisances sonores liées aux rassemblements dans la roseraie restent inchangés pendant toute la durée de l'expérimentation, variant uniquement en fonction de la météo. La **logique de dissuasion** semble n'avoir aucun effet dans ce cas précis. Concernant *l'opinion*, le sentiment de sécurité est et demeure très élevé dans le quartier. Les habitants paraissent peu intéressés par l'équipement de leur quartier en caméras et ne trouvent pas que celles-ci modifient leur sentiment de sécurité.

Au vu de ces éléments, la vidéosurveillance semble avoir contribué à réduire les problématiques de regroupements d'individus et d'incivilités via la **logique de dissuasion**. Cette dynamique positive s'est enclenchée dans deux quartiers où le sentiment d'insécurité était fort. De plus, au travers de la **logique de tranquillisation**, la vidéosurveillance a contribué à faire baisser ce dernier.

En revanche, dans un quartier rencontrant des problématiques de nuisances sonores mais présentant un sentiment de sécurité élevé, il semblerait que la vidéosurveillance n'ait pas d'effet **ni de dissuasion, ni de tranquillisation**.

5.2.2 La délinquance ne semble pas se déplacer suite à l'installation des caméras

Un des risques de l'installation de caméras dans des secteurs circonscrits est que les contrevenants aillent commettre leurs méfaits hors du champ de celles-ci, soit dans un autre secteur, soit dans des « recoins » non vidéosurveillés.

L'évaluation chiffrée du dispositif grenoblois étant limitée aux six secteurs expérimentaux, il est délicat d'affirmer que les faits en baisse sur certains secteurs n'ont pas été commis ailleurs. Au-delà de cette réserve, les témoignages des équipes de la Police Municipale (qui agissent sur tout le territoire et en connaissent ses problématiques), ne signalent pas de report de criminalité ou même simplement de regroupements d'individus d'un lieu à un autre en lien avec l'installation des caméras. Ces reports existent pourtant et sont observables dans d'autres situations ; ainsi, l'arrestation d'un dealer et des aménagements urbains ont reporté le trafic de drogue des alentours du Parc Soulage vers un autre quartier.

Cependant, en regard du témoignage des forces de l'ordre, plusieurs citoyens du panel ont indiqué que le trafic de drogue au Village Olympique s'était déplacé des espaces publics aux espaces privés. De plus, en 2012 le sentiment d'insécurité est en augmentation au Village Olympique, particulièrement au domicile. Bien qu'il soit difficile de faire un lien direct avec la vidéosurveillance, il convient de confirmer ces tendances dans les mois / années à venir.

5.2.3 Les résultats de la vidéosurveillance sur la baisse des infractions sont à confirmer sur les prochaines années

Le choix d'installer un dispositif de vidéosurveillance dans une ville est souvent motivé par la recherche de résultats concrets *et* durables sur la réduction de la délinquance / criminalité. L'expérimentation grenobloise a fait l'objet d'une évaluation sur 2 ans, permettant d'identifier les évolutions des faits sur 3 bilans policiers (chiffres de 2010, avant la vidéosurveillance ; chiffres de 2011 ; chiffres de 2012 et du premier trimestre 2013).

La baisse des infractions au Village Olympique, ainsi que le fait que plus d'un tiers des résidents se sentent plus en sécurité dans ce même quartier et sur le square Lafleur pourraient être des impacts positifs de la vidéosurveillance qui seront à confirmer dans les mois et années à venir. En effet, sur le square Lafleur, la remontée du sentiment de sécurité se fait uniquement à partir de la deuxième année d'expérimentation, sans que l'on puisse prédire son évolution dans les mois à venir. Au Village Olympique, la légère remontée des statistiques de

délinquance sur le premier trimestre 2013 incite à se poser la question de la durabilité des effets et/ou des cycles qui pourraient se mettre en place.

5.2.4 La présence de la vidéosurveillance et les résultats de terrain induits influent positivement sur le sentiment de sécurité pour plus d'un tiers des personnes

L'analyse de l'influence de la vidéosurveillance sur le sentiment de sécurité fait apparaître deux dynamiques de modification de *l'opinion*, observables à la fois sur le Village Olympique et sur le square Lafleur.

D'une part, les répondants à l'enquête étaient interrogés a priori sur le sentiment de sécurité qu'ils ressentaient dans leur quartier. Au Village Olympique, le sentiment de sécurité est stable sur la durée de l'expérimentation, de 61% à 56%. Au square Lafleur, l'effet est positif, le sentiment de sécurité passe de 65% à 77%.

Ce qu'il est intéressant de noter est que dans les deux cas, de plus en plus d'habitants indiquent se sentir « davantage en sécurité » depuis l'installation de la vidéosurveillance. Le taux de personne choisissant cette réponse est d'environ 40% dès la première année d'expérimentation au Village Olympique. Au square Lafleur, il atteint ce niveau (43%) à partir de la deuxième année. Une explication de cette différence de temporalité d'effets pourrait être que l'installation de la vidéosurveillance a été plus médiatisée au Village Olympique qu'au Square Lafleur. Sur ce site, en année 1, les habitants n'étaient que 24% à savoir que le quartier était équipé de caméras, alors qu'ils étaient déjà 45% au Village Olympique.

Sur ces deux quartiers, le sentiment d'insécurité reste donc sensible pour $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{5}$ ^e des habitants et la présence des caméras fait évoluer *l'opinion* de 4 personnes sur 10.

Figure 13: Personnes déclarant a priori NE PAS se sentir en sécurité dans leur quartier

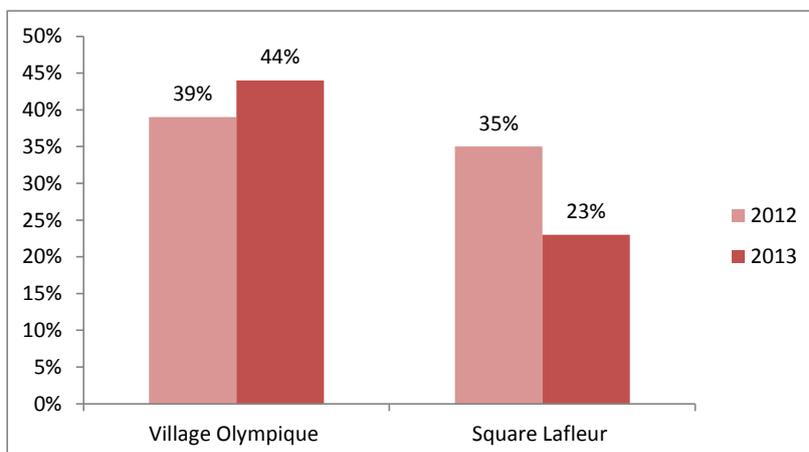
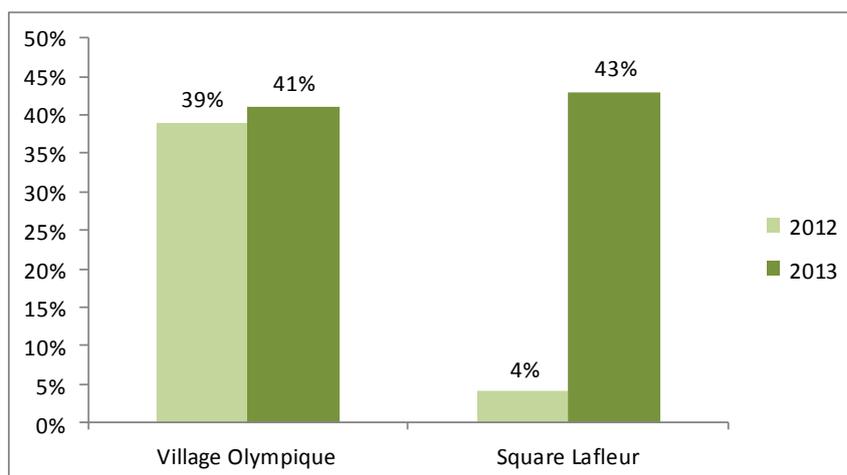


Figure 14 : Personnes déclarant se sentir davantage en sécurité depuis l'installation de la vidéosurveillance



Synthèse de la réponse à la question 2

La mise en œuvre de la vidéosurveillance avait pour objectif de réduire des problématiques différentes suivant les sites (dégradations, nuisances sonores, incivilités, regroupements, sentiment d'insécurité ressenti...) en agissant selon quatre logiques : dissuasion, intervention, tranquillisation, élucidation.

L'analyse fait apparaître des éléments convergents sur deux logiques et deux quartiers. La baisse des faits et les retours des équipes de terrain des forces de l'ordre montrent un effet positif de la logique de dissuasion sur les regroupements, les incivilités ou les dégradations. D'autre part, le suivi du sentiment d'insécurité ressenti par les habitants de ces zones montre que celui-ci varie peu mais que de plus en plus de résidents, conscients de la présence des caméras, se disent « davantage en sécurité » depuis leur installation. La logique de tranquillisation semble donc active pour plus d'un tiers des répondants.

Ces premiers éléments seront à suivre sur les années à venir (notamment au regard d'une légère reprise à la hausse des faits début 2013 sur le Village Olympique).

Comme cela était prévisible, la mise en place des caméras n'a pas contribué à réduire les problématiques des rassemblements étudiants et nuisances sonores sur le Jardin de Ville. Le niveau de sécurité ressenti par les habitants du quartier étant dès le départ très élevé, celui-ci n'a subi aucun changement. Les logiques de dissuasion et de tranquillisation apparaissent inefficaces dans cette situation.

5.3 Question 3 : La mise en œuvre de la vidéosurveillance est-elle efficace ?

Rappel des sous-questions évaluatives et des critères de jugement

L'ensemble des coûts relatifs à l'expérimentation de la vidéosurveillance sont-ils justifiés par la qualité des résultats obtenus ?

A combien s'élèvent les économies réalisées par l'installation et l'exploitation de la vidéosurveillance ?

Critères de jugement

1. Le coût de la vidéosurveillance est cohérent avec les caractéristiques du dispositif
2. Le coût de la vidéosurveillance est limité dans le budget sécurité - prévention de la Ville
3. La vidéosurveillance génère des économies pour le contribuable

Cette question ne peut être traitée de manière rigoureuse en l'état de nos informations et de nos analyses.

5.4 Question 4 : En quoi la mise en place de la vidéosurveillance a bien répondu à une demande sociale ?

Rappel des sous-questions évaluatives et des critères de jugement
<p>Comment les habitants perçoivent-ils cet outil ?</p> <p>Les habitants sont-ils satisfaits du choix de cet outil par la municipalité ?</p> <p>Acceptent-ils ce dispositif dans leur cadre de vie quotidien ?</p> <p>Pensent-ils que la vidéosurveillance améliore le sentiment de sécurité et de tranquillité sur les trois sites ?</p>
Critères de jugement
<ol style="list-style-type: none"> 1. L'expérimentation de la vidéosurveillance a permis d'accroître l'acceptation sociale de cet outil 2. Les habitants sont satisfaits de la mise en œuvre de la vidéosurveillance dans leur quartier / ville 3. La vidéosurveillance contribue à accroître le sentiment de sécurité des habitants

5.4.1 L'acceptabilité de la vidéosurveillance varie entre le déclaratif et le constaté, avec un réservoir de 80% de personnes n'y étant pas totalement opposées

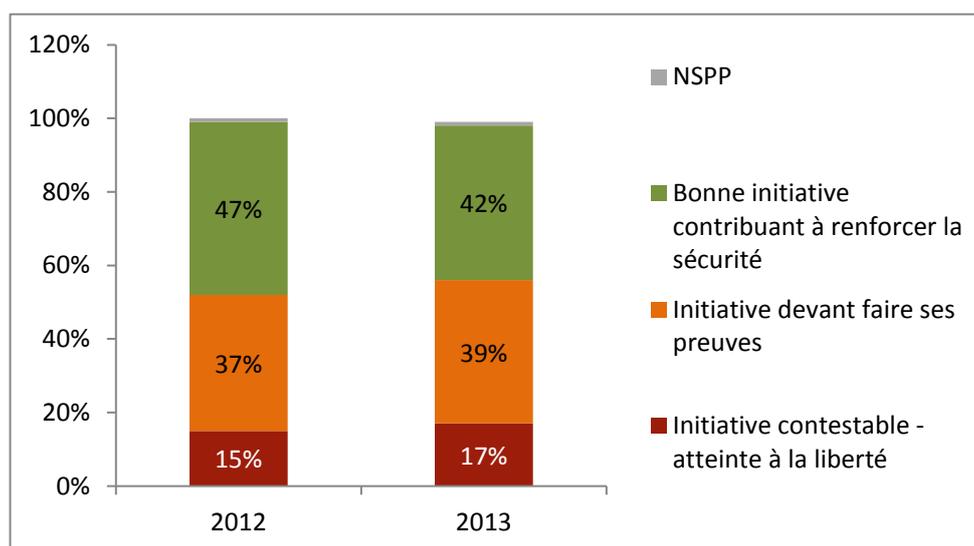
L'enquête auprès de 400 habitants des quartiers expérimentaux (représentatifs de la population grenobloise) a permis d'évaluer la perception de la vidéosurveillance. A travers les réponses aux quatre questions qui leur étaient posées sur ce sujet, il apparaît tout d'abord que le sujet ne laisse pas les répondants indifférents quand on leur demande leur avis général sur la vidéosurveillance. En effet, les taux de réponse correspondant « Je ne sais pas » ou « Je ne me prononce pas » sont particulièrement faibles, de 1% à 4%.

Informés du fait que la vidéosurveillance était une initiative de la Ville, les enquêtes étaient invités à dire s'ils estimaient plutôt que c'était « Une bonne initiative contribuant à renforcer la sécurité », « Une initiative devant encore faire ses preuves » ou « Une initiative très contestable parce qu'elle porte atteinte à la liberté ». Les réponses des habitants des 6 sites montrent une répartition stable entre les trois propositions. Un peu plus de 40% des répondants estiment que c'est une bonne initiative, un peu moins de 40% qu'elle doit faire ses preuves, seuls 15% se disent complètement en désaccord avec cette initiative. Il est cependant intéressant de regarder la répartition par quartiers. Deux zones ont des réponses particulièrement éloignées de la moyenne : les habitants du Village

Olympique plébiscitent plus la vidéosurveillance (68% de « bonne initiative ») tandis que ceux du Jardin de Ville sont plus critiques (27% de « contestable » et seulement 28% de « bonne initiative »).

Malgré ces différences, il existe au final un « réservoir » de 80% de personnes ne se positionnant pas radicalement contre l'initiative de la Ville.

Figure 15 : Perception relative à l'initiative de la Ville de Grenoble d'installer la vidéosurveillance



De surcroît, il convient de noter que si les répondants ont un avis plus tranchés au Jardin de Ville, ils sont moins capables que les autres de dire si leur quartier est équipé de caméras. En année 2 de l'expérimentation, 20% d'entre eux ne « savent pas » [si leur quartier est équipé ou non] contre 3% au Village Olympique et 7% au Square Lafleur ; seuls ¼ des résidents du Jardin de Ville ont réellement remarqué les caméras, contre 40% au Square Lafleur et 57% au Village Olympique.

Figure 16 : Perception des grenoblois interrogés quant à l'équipement de leur quartier en vidéosurveillance (étés 2012 et 2013)

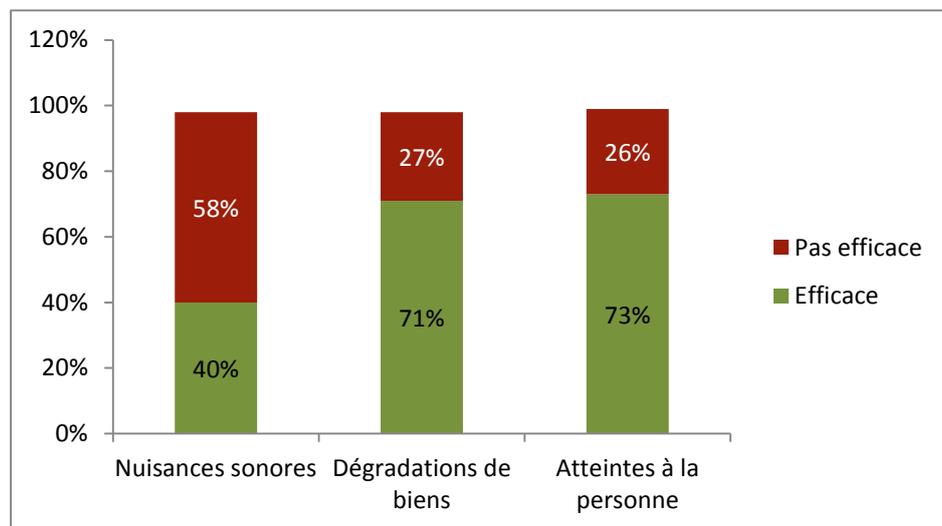
	TOTAL		ZONE 1 : Square Lafleur - Parc Pompidou vidéosurveillé		ZONE 2 : Parc Soulage témoin		ZONE 3 : Jardin de ville vidéosurveillé		ZONE 4 : Rues piétonnes du centre-ville témoin		ZONE 5 : Village olympique vidéosurveillé		ZONE 6 : Cité Jouhaux Teisseire témoin	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
%														
Bases :	406	400	68	67	67	67	68	67	68	67	67	67	68	67
Votre quartier n'est pas équipé de vidéosurveillance	64	65	56	69	83	81	57	43	56	59	40	43	90	94
Seulement certaines rues ou endroits de votre quartier sont équipés de vidéosurveillance	19	19	35	22	3	8	18	21	17	24	39	40	2	-
Dans l'ensemble, votre quartier est équipé de vidéosurveillance	6	4	3	2	4	-	6	9	5	5	18	5	-	2
Ne sait pas	12	12	7	8	9	11	20	27	22	12	3	12	8	4

Ces écarts sont de nature à montrer que si la vidéosurveillance en général peut être davantage critiquée par certains habitants, ceux-ci ne sont pas forcément plus vigilants à sa présence effective ou non dans leur espace de vie. Lors du panel citoyen, les habitants du Jardin de Ville ont d'ailleurs exprimé de prime abord un certain rejet de la vidéosurveillance, au motif que les images pourraient enregistrer des faits privés dans des espaces privés. Lorsque que ce frein a été levé, notamment via la visite du COCS et le visionnage en direct des images, la vidéosurveillance semblait une solution plus acceptable.

5.4.2 Les habitants estiment majoritairement que la vidéosurveillance peut réduire les attentes aux personnes et les dégradations de biens

Confrontés à des problématiques différentes selon leur quartier de vie, les répondants à l'enquête accordent plus ou moins de crédit à la vidéosurveillance pour résoudre celles-ci. S'ils estiment à plus de 70% que la mise en place de caméras est plutôt efficace ou très efficace pour lutter contre les dégradations de bien et atteintes à la personne, ils ne sont plus que 40% lorsque cela concerne les nuisances sonores.

Figure 17: Réponses à la question "D'une manière générale, la vidéosurveillance est-elle efficace pour lutter contre...."



À nouveau, les avis sont différents selon les quartiers : les habitants du Village Olympique sont bien plus confiants que les autres dans la capacité de la vidéosurveillance à lutter contre les atteintes à la personne (85%) tandis que les habitants du Jardin de Ville le sont significativement moins (54%). Une hypothèse serait que selon les quartiers, les habitants n'ont pas, à la base, les mêmes représentations sociologiques ni les mêmes attentes au regard de la vidéosurveillance.

5.4.3 L'expérimentation et sa médiatisation paraissent accroître légèrement l'acceptabilité de la vidéosurveillance, voire le souhait d'en bénéficier

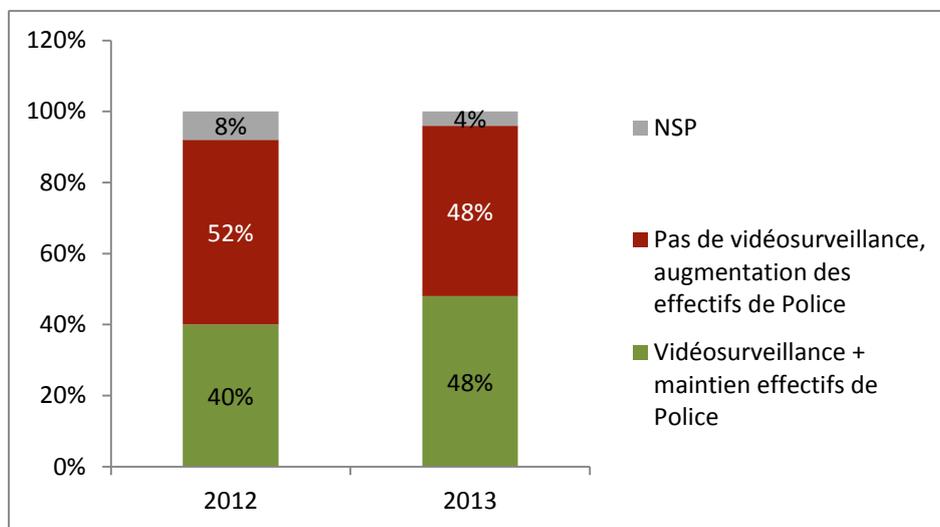
Trois éléments convergents donnent à penser que la communication et le temps sont des facteurs facilitant l'acceptabilité de la vidéosurveillance auprès des Grenoblois.

D'abord, comme développé précédemment, la tendance remarquée sur le Square Lafleur montre que plus la connaissance du système de vidéosurveillance augmente, plus le ratio de gens indiquant se sentir « davantage en sécurité » augmente.

D'autre part, les enquêtés étaient invités à s'exprimer sur ce que serait leur choix pour augmenter la sécurité en ville. L'analyse de leurs réponses montre une inversion intéressante : en 2012 ils étaient majoritaires (52%) à préférer que les effectifs de la Police augmentent, sans mise en place de la vidéosurveillance. En 2013, ils sont la même proportion à opter pour la mise en place de la

vidéosurveillance sur la ville couplée au maintien des effectifs de policiers municipaux. Cette solution gagne donc 8 points, en partie grâce aux indécis qui étaient 8% en 2012 et ne sont plus que 4% en 2013.

Figure 18: Choix des répondants pour augmenter la sécurité en ville



Synthèse de la réponse à la question 4

Pour environ la moitié des grenoblois interrogés, la vidéosurveillance est une initiative positive qui répond à leurs attentes et aux objectifs d'amélioration de la sécurité, notamment au regard de sa capacité potentielle à lutter contre les dégradations de biens et les atteintes aux personnes. Seule une frange d'environ 20% d'habitants des quartiers expérimentaux s'oppose plus radicalement à l'initiative mise en place par la Ville.

Les *opinions* exprimées par les habitants des six zones se répartissent de telle manière que deux « pôles » contraires se dessinent : les résidents du Village Olympique sont globalement plus favorables à la vidéosurveillance et plus en attente de ses effets ; les résidents du Jardin de Ville paraissent plus critiques et moins confiants vis-à-vis du dispositif. Le niveau d'insécurité ressenti dans les deux quartiers ainsi que les types de problématiques rencontrées peuvent vraisemblablement expliquer cette polarisation des *opinions*.

Au-delà des prises de position exprimées dans les résultats, le suivi de l'évolution de ces avis montrent un fléchissement plutôt favorable à l'égard de la vidéosurveillance. 40% des grenoblois la préférait en 2012 pour augmenter la sécurité en ville - avec le maintien des forces de police -, ils étaient 48% un an après.

5.5 Question 5 : Quels sont les impacts de la vidéosurveillance sur la vie des habitants ?

Rappel des sous-questions évaluatives et des critères de jugement

Les habitants réinvestissent-ils leurs quartiers ?

Observe-t-on des changements de pratiques sur les quartiers vidéosurveillés ?

Les habitants pensent-ils que la vidéosurveillance améliore le sentiment de sécurité et de tranquillité sur les trois sites ?

L'évolution du climat social des quartiers vidéosurveillés est-elle jugée meilleure que dans les sites témoins ?

Critères de jugement

1. La vidéosurveillance a contribué à améliorer le cadre de vie urbain des habitants
2. La vidéosurveillance a permis aux habitants de développer de nouvelles pratiques quotidiennes, plus agréables à vivre
3. La vidéosurveillance a permis une amélioration du climat social dans les zones surveillées
4. La vidéosurveillance a été l'occasion d'une réappropriation de leur quartier par les habitants

5.5.1 Aucun changement majeur dans les pratiques quotidiennes des habitants n'a été observé sur les trois sites tests

Afin d'estimer les changements de pratiques des usagers des espaces publics dans les sites expérimentaux, les visites mensuelles de terrain prévoyaient l'observation d'un certain nombre de facteurs extérieurs (météo, travaux en cours...) ainsi que des publics présents, de leurs activités ou encore du niveau de propreté sur le site. La visite comprenait également le renseignement d'un indicateur qualitatif de « ressenti » sur l'ambiance du lieu (sécurisante ou non).

L'analyse des 18 observations mensuelles ainsi que le retour des agents de la Police Municipale lors de l'étude de fonctionnement tendent à montrer qu'il n'y a pas eu de changements notables dans les pratiques des habitants suite à la mise en place des caméras. En effet, concernant les trois sites tests, l'ambiance a été jugée sécurisante tout au long de l'expérimentation, avec une fréquentation mixte des sites (selon le lieu : promeneurs, familles, jeunes, personnes âgées, passants, joggers...) et pas de conflits d'usage observés. Malgré les problématiques de sécurité identifiées lors du diagnostic, les habitants – lors des visites – paraissent investir normalement leur quartier.

A l'été 2013, aucun élément ne permet d'affirmer que la vidéosurveillance a un impact sur le climat social dans les quartiers concernés. Une hypothèse explicative pourrait être que ces impacts éventuels relèvent de dynamiques de long terme, pas encore enclenchées à l'issue des deux années d'expérimentation.

5.5.2 Les infractions liées au cadre de vie sont difficiles à tracer mais les policiers municipaux recensent moins de regroupements « perturbateurs »

L'analyse des données de la Police Nationale (sur Village Olympique) et Municipale (sur Village Olympique et Square Lafleur) montre une baisse des faits entre 2010 et 2012. Au regard de la qualité des données disponibles, il n'a pas été possible d'isoler les infractions relatives au cadre de vie : dégradation de biens publics, tags, incivilités... Cependant, les agents de la Police Municipale ont noté que depuis l'installation de la vidéosurveillance, moins de groupes d'individus se réunissaient au Village Olympique et au Square Lafleur, entraînant une diminution des situations conflictuelles entre usagers.

5.5.3 Au Village Olympique et au square Lafleur, une part des habitants se sent plus en sécurité avec les caméras

Enfin, quand bien même nul changement de pratiques n'a été observé, l'opinion des habitants du Village Olympique et du Square Lafleur apporte un éclairage positif sur l'effet des caméras. Ainsi que détaillé plus haut, environ 40% des résidents disent se sentir davantage en sécurité depuis l'installation de la vidéosurveillance.

Synthèse de la réponse à la question 5

A l'issue des deux années d'expérimentation, il n'est pas possible de dire que la mise en place de la vidéosurveillance a modifié les pratiques des habitants au quotidien dans leur quartier. En effet, aucun changement n'a été observé, les quartiers concernés ont présenté les mêmes niveaux de fréquentation, types de publics et activités tout au long de l'expérimentation.

Deux éléments peuvent augurer de changements visibles à plus long terme : les policiers municipaux notent une baisse des regroupements d'individus, laissant ainsi la place au reste de la population ; une part non négligeable des habitants du Village Olympique et du Square Lafleur (40%) dit se sentir davantage en sécurité avec les caméras.

6 Conclusions d'ensemble et recommandations

6.1 Conclusions d'ensemble

6.1.1 Synthèse de l'efficacité des logiques d'actions selon les sites

Lors du lancement de l'évaluation, un diagnostic des problématiques rencontrées par site avait été élaboré. Pour chaque site et chaque problématique rencontrée, une ou plusieurs logiques d'action de la vidéosurveillance semblaient pouvoir être mobilisées pour réduire les nuisances. Les différentes analyses menées dans le cadre de l'évaluation permettent d'objectiver l'efficacité de chaque logique sur chacun des trois sites tests. Pour chacune d'entre elles, cinq niveaux d'efficacité ont été identifiés :

- ++ : efficacité significative de la logique d'action ;
- + : efficacité modérée de la logique d'action ;
- - + : efficacité contrastée de la logique d'action ;
- - : inefficacité de la logique d'action, voire renforcement des problématiques.

Le tableau ci-après permet de visualiser le niveau d'efficacité des différentes logiques en fonction des sites.

<i>Efficacité des logiques d'action</i>	<i>Sites d'expérimentation de la vidéosurveillance</i>		
	Jardin de ville	Léo Lagrange	Village Olympique
Dissuasion	-	+	++
Intervention	- +	- +	- +
Tranquillisation	-	++	++
Elucidation	- +	- +	- +

Deux lectures complémentaires peuvent être faites de ce tableau. D'abord, une lecture par site ; ensuite, une lecture par logique.

S'agissant de la lecture par site, on note au global une moindre efficacité de toutes les logiques mobilisées par la vidéosurveillance sur le site du Jardin de Ville. En effet, **les logiques de dissuasion et de tranquillisation** apparaissent inefficaces **tandis que les logiques d'intervention et d'élucidation** présentent

encore un niveau d'efficacité contrasté (jugé contrasté au global sur tous les quartiers). Le site Léo Lagrange et encore plus celui du Village Olympique présentent de meilleurs résultats en termes de mobilisation et d'efficacité des **logiques de dissuasion et de tranquillisation**. Sur Léo Lagrange, les éléments précédents montrent que l'action de la logique de discussion et de tranquillisation augmente conjointement et significativement sur la 2^e année d'expérimentation. Au Village Olympique, ces deux logiques ont montré leur efficacité de manière constante, dès le début de l'expérimentation, et atteignent le niveau d'efficacité observé le plus élevé.

Considérant la lecture par logique, celle-ci fait apparaître deux situations différentes. D'une part, la **logique de dissuasion et de tranquillisation**, bénéficiant de données géo-localisées, peuvent être analysées quartier par quartier et faire l'objet d'une évaluation fine. D'autre part, **les logiques d'intervention et d'élucidation** – dont les données correspondantes ne peuvent, techniquement ou logiquement, être rattachées à une adresse – ont été évaluées de manière globale pour l'ensemble des sites expérimentateurs.

Ainsi, **la logique de dissuasion** est mobilisée de manière différente selon les quartiers mais son efficacité est au globale plutôt positive. Si elle n'a pas d'effet sur les rassemblements et les nuisances sonores du Jardin de Ville, elle s'avère efficace sur les problématiques du Square Lafleur et du Village Olympique. Au regard de son niveau d'efficacité sur le Village Olympique, il apparaît que cette logique peut vraisemblablement être encore mieux mobilisée – sur le Square Lafleur ou pour d'autres quartiers équipés dans le futur. **La logique de tranquillisation**, particulièrement mesurée grâce aux deux enquêtes auprès des habitants, a fourni une preuve significative de son efficacité sur deux quartiers tests sur trois. Si elle paraît inefficace sur le Jardin de Ville (où les habitants ont à la fois une image dégradée de la vidéosurveillance et un très fort sentiment de sécurité), elle montre des effets marqués sur Léo Lagrange et le Village Olympique. L'efficacité de cette logique paraît principalement activée par la communication sur la présence du dispositif de vidéosurveillance.

Du point de vue de **la logique d'intervention et d'élucidation**, il convient de rappeler que celles-ci sont en lien avec l'utilisation qui est faite de la vidéosurveillance par les services des deux Polices. A la fin de l'expérimentation, les analyses croisées montraient une efficacité mitigée de ces deux logiques. En effet, les forces de Police se sont appropriés au fur et à mesure les potentialités de l'outil vidéosurveillance, sans cadre formalisé ou procédure d'utilisation. Les résultats sont donc le reflet de la mobilisation relative de ces logiques. Pour autant, leur potentiel paraît intéressant et semble pouvoir être développé aisément.

6.1.2 Les enseignements de l'évaluation

L'analyse par quartier, la réponse aux questions évaluatives et l'analyse des logiques d'action de la vidéosurveillance sont autant d'éléments de l'évaluation mettant en lumière six enseignements à retenir. Ceux-ci se répartissent suivant trois registres différents : la perception de la vidéosurveillance par les Grenoblois ; la mise en œuvre de la vidéosurveillance dans le cadre de l'expérimentation ; enfin, les effets de la vidéosurveillance observés par l'évaluation.

- *Enseignements sur la perception de la vidéosurveillance*

L'image a priori qu'ont les Grenoblois de la vidéosurveillance est contrastée. Cependant, au global, **seuls 15% à 17% des habitants des zones se positionnent clairement contre l'initiative de la Ville**. La majorité des répondants se partagent donc entre les positions « La vidéosurveillance est une initiative positive de la Ville de Grenoble » et « La vidéosurveillance est une initiative qui doit faire ses preuves ». Pour augmenter la sécurité, 48% des répondants se disent en faveur du développement de la vidéosurveillance, si les effectifs de Police sont maintenus.

Il convient de souligner que les perceptions liées à la vidéosurveillance sont **très marquées par les territoires d'appartenance** des habitants et les problématiques rencontrées sur celui-ci. Les habitants du Jardin de Ville et du centre-ville – où le sentiment de sécurité est élevé – apparaissent plus sceptiques et plus critiques vis-à-vis de cet outil.

- *Enseignements sur la mise en œuvre de la vidéosurveillance dans le cadre de l'expérimentation*

L'outil vidéosurveillance déployé dans le cadre de l'expérimentation est matériellement opérationnel. Hormis quelques problèmes de maintenance et d'entretien, toutes les conditions sont réunies pour que la vidéosurveillance soit un outil contribuant à la mise en œuvre de la politique de sécurité. Ainsi, les caméras sont correctement positionnées, des agents sont affectés à l'analyse des images, les flux sont envoyés au COCS ou vers la Police Nationale selon un schéma horaire établi, les réquisitions sont facilement lancées, selon un schéma connu et partagé par les acteurs.

Néanmoins, du point de vue des processus, l'outil vidéosurveillance ne fait pas encore l'objet d'une utilisation optimale et ceci à plusieurs niveaux. Au niveau du fonctionnement interne (tant pour les opérateurs du COCS que pour les agents de terrain), il n'existe pas d'objectifs ni de procédure communs

formalisés et partagés. Sur la période d'expérimentation, il n'y a pas eu davantage de synergies organisées entre services ou de systématisation des bonnes pratiques. Enfin, au niveau des connaissances théoriques et pratiques des agents, deux éléments paraissent limiter l'utilisation de la vidéosurveillance : le manque de formation juridique en premier lieu, et la moindre connaissance du terrain par les opérateurs et du COCS par les agents de terrain en second lieu.

De fait, l'appropriation et l'apprentissage de l'outil se sont faits de manière empirique, sur la base du volontarisme des équipes. L'utilisation s'est améliorée au fil des mois mais des marges importantes d'optimisation existent encore.

- Enseignements sur les effets observés de la vidéosurveillance

Dans les conditions de l'expérimentation, **la vidéosurveillance a eu des effets positifs mesurables dans deux quartiers et pour deux logiques d'actions** - au regard des situations observées parallèlement dans les quartiers témoins.

Le Village Olympique est le quartier présentant le plus de changements favorables en nombre de faits recensés. Dans une moindre mesure, cette tendance est sensible sur le Square Lafleur. La dissuasion paraît donc fonctionner, dans un quartier bien couvert par les caméras, bien circonscrit, et où les problématiques concernent principalement des dégradations et des « perturbateurs ».

La logique de tranquillisation semble avoir des effets sur une partie des habitants des zones expérimentales. Même si le sentiment d'insécurité reste élevé, il s'améliore pour 40% des répondants suite à l'installation des caméras, tant sur le Village Olympique que sur le Square Lafleur. Dans tous les cas, il conviendra de suivre ces résultats pour évaluer leur durabilité.

En revanche, il n'est **pas possible d'isoler des effets de la vidéosurveillance au Jardin de Ville**. Les problématiques de rassemblements et de nuisances sonores n'ont pas changé, l'opinion des habitants non plus et l'ambiance du quartier, déjà rassurante, ne s'est pas modifiée. La vidéosurveillance a été utilisée comme un outil parmi d'autres pour améliorer la sécurité (telle la Brigade de soirée).

Concernant la **logique d'intervention**, celle-ci a été mobilisée de plus en plus, au fur et à mesure des deux années d'expérimentation. **Les équipes de Police Municipale y trouvent d'ores et déjà des avantages mais ne semblent pas avoir tous les moyens pour la mobiliser plus, mieux et de manière systématique**. S'agissant de la logique d'élucidation, le processus et le « réflexe » de réquisitionner les images sont effectifs. Le nombre de réquisitions et d'extractions est en hausse, indiquant que **cette logique est de plus en plus mobilisée**. Cependant, **les effets sur la résolution réelle d'affaires grâce à la**

vidéosurveillance ne sont pas mesurables à date car cet indicateur n'est pas suivi.

6.2 Recommandations

Partie à venir